

INTER

Été -Automne 2011

Volume 2, numéro 2

ACTION

Bulletin pour les partenaires en sécurité civile et en sécurité incendie

Inondations printanières

P. 26-27

Thetford Mines et Rivière-du-Loup

Bilan positif pour les services de sécurité incendie

P. 4

Guide sur l'élaboration d'un plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence pour les services de garde

P. 12

Rivière du Lièvre en Outaouais et dans les Laurentides

Une démarche de planification en cas de rupture de barrage qui a fait du chemin

P. 14 à 16

Joliette

L'art de s'adapter rapidement à toute situation d'urgence

P. 28

Québec



MOT DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

3

INFO-SCHEMA

- Un nouveau comité stratégique pour la sécurité incendie 3
- Thetford Mines et Rivière-du-Loup
Bilan positif pour les services de sécurité incendie 4
- En date du 4 juillet 2011
80 schémas ont été attestés 5
- La Mutuelle des municipalités du Québec reconnaît l'utilité
du schéma de couverture de risques en incendie 6

FORMATION

- Programme de développement professionnel
des instructeurs en sécurité incendie 7
- Une formation spécialisée de haut niveau de plus en plus
accessible à l'échelle provinciale 8
- Le diplôme d'études professionnelles en sécurité incendie offert
à Rivière-du-Loup dès septembre 2011 8
- L'ENPQ à l'ACSIQ
Remise d'un prix d'excellence et signature d'une entente 9

AGENDA

7

PRÉVENTION

- Réduction des accidents industriels majeurs
Guide de gestion à l'intention des municipalités et de l'industrie 9
- Semaine de la sécurité civile du 1^{er} au 7 mai
Des activités partout en province 10
- Guide sur l'élaboration d'un plan de sécurité incendie
et de mesures d'urgence pour les services de garde 12

INTERVENTION

- Nouvelle entente de collaboration entre le MSP et la Croix-Rouge 13
- Rivière du Lièvre en Outaouais et dans les Laurentides
Une démarche de planification en cas de rupture de barrage
qui a fait du chemin 14
- Le Centre des opérations gouvernementales assure la prise
d'appels de la ligne d'urgence de la Régie du bâtiment du Québec 16
- GéoRISC
L'atlas en sécurité civile bientôt accessible 17
- Agglomération de Longueuil
Mise en œuvre prochaine des recommandations sur le transport
ferroviaire 18
- Pompiers, policiers, ambulanciers et travailleurs de la santé
Nouvelle norme relative à l'équipement de protection CBRN 19
- Saint-Jean, Nouveau-Brunswick
Premier programme de signalisation de chemin d'évacuation
au Canada 19
- Le RENIR : un réseau de radiocommunication au service
de la sécurité publique et civile 20
- Les bénévoles, une ressource inestimable 21

AIDE FINANCIÈRE

- Aide financière aux sinistrés
Le gouvernement a versé 13,8 millions de dollars en 2010-2011 22
- Repentigny
Formation spécialisée et nouvel équipement pour
l'équipe d'intervention en présence de matières dangereuses 23
- Mont-Saint-Hilaire
Un logiciel de gestion intégrée pour une meilleure accessibilité
des plans de mesures d'urgence 24
- Programme conjoint de protection civile
Quelques nouveautés 25

SUR LE TERRAIN

- Rencontre internationale du GIGU en mai à Québec 25
- Inondations printanières 26



AOBRS

21



18

EN RÉGION

- Joliette
L'art de s'adapter rapidement à toute situation d'urgence 28
- Beauceville
Nouveau programme d'entraînement pour parfaire
les techniques d'autosauvetage 29
- Ville de Lévis
Mise au point d'un nouvel outil pour fragiliser le couvert de glace 30
- Vaudreuil-Dorion
Un système d'appel automatisé consacré aux mesures d'urgence
et aux travaux publics 30
- Les cadets tombent pile! à Trois-Rivières 31
- Trois-Rivières
Les préventionnistes maintenant au cœur de la ville 31

EN VRAC

- Création du Service des statistiques 32
- Il y a 40 ans... 32
- Le mercredi 12 octobre 2011
Participez à la Grande Évacuation 32

Vous changez d'adresse?

Il est très **important** de nous faire part de tout changement d'adresse si vous désirez recevoir par la poste le bulletin **Inter-Action** publié par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Envoyez-nous vos coordonnées postales à inter-action@msp.gouv.qc.ca.

Nouvel abonnement

Toute demande pour un nouvel abonnement doit être transmise à inter-action@msp.gouv.qc.ca. Faites-nous parvenir vos coordonnées postales.

Nous nous ferons un plaisir de mettre à jour notre liste d'abonnés.

Merci de votre intérêt,

L'équipe de rédaction



À l'occasion de ma première visite au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, j'ai informé les directeurs des services de sécurité incendie et les autres participants de l'importance que j'attachais à l'avancement et à l'aboutissement des dossiers en sécurité incendie, en privilégiant la recherche de solutions satisfaisantes pour l'ensemble des intervenants concernés par les dossiers. À cet effet, je compte beaucoup sur le travail des divers comités de sécurité incendie mis en place, dont le nouveau comité stratégique en sécurité incendie. J'entends ainsi suivre de près l'évolution des travaux de ces comités et être à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs besoins.

En mai dernier, se tenait aussi la Semaine de la sécurité civile qui a mis en évidence que la nature ne pardonne pas lorsqu'elle se déchaîne dans des milieux vulnérables. Nous en avons la preuve éloquentes avec les graves inondations survenues dans certains coins du Québec, en particulier en Montérégie, et dont les effets perdurent. Les pompiers, les policiers, les ressources municipales et celles de l'Organisation de la sécurité civile du Québec, soutenues par les Forces canadiennes et un fort contingent de bénévoles, poursuivent leurs efforts pour aider la population des municipalités sinistrées.

Cette catastrophe naturelle et d'autres sinistres qui surviennent nous font réaliser que, au fil des ans, ils ont tendance à se produire plus souvent et à faire plus de dommages, principalement à cause des effets des changements climatiques. Pour faire reculer cette tendance, nous devons notamment consentir plus d'efforts pour diminuer les effets des changements climatiques. À ce sujet, nous pouvons agir sur deux niveaux : réduire les émissions de gaz à effet de serre et diminuer localement les risques associés aux changements climatiques.

Dans ce contexte, le ministère participera activement à l'élaboration du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, pour lequel le gouvernement du Québec a prévu un budget d'environ 1,5 milliard de dollars. Le ministère mettra à profit son expérience et son expertise pour suggérer, appliquer ou faire appliquer des mesures d'adaptation permettant de réduire la vulnérabilité des localités exposées à des risques de sinistres associés aux changements climatiques.

Je vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances.

Guy Laroche

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Info-Schéma

Un nouveau comité stratégique pour la sécurité incendie

PAR DIANE MATTE

Un nouveau comité stratégique pour la sécurité incendie au Québec a été mis sur pied en début d'année 2011. Son mandat est de développer une vision commune des services de sécurité incendie en matière de prévention et d'intervention en favorisant les échanges et la mise en œuvre de solutions face aux enjeux stratégiques.

Les membres de ce comité, réunis autour de M. Guy Laroche, sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique (MSP), sont issus de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et du MSP. Il s'agit de :

- M. Daniel Brazeau, président de l'ACSIQ et directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray
- M. Martin Leblond, vice-président de l'ACSIQ et directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Victoriaville
- M. Michel Morin, directeur général de l'ACSIQ
- M. André Saint-Hilaire, responsable de la prévention à l'ACSIQ et chef de division – prévention à la Ville de Laval
- M. Roger Gaudreau, chef par intérim du Service de la sécurité incendie de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI)
- M^{me} Diane Matte, adjointe au chef du Service de la sécurité incendie

D'autres membres de la DGSCSI du MSP et de l'École nationale des pompiers du Québec pourraient se joindre au comité au besoin.

Une première rencontre

Lors d'une première rencontre, le 11 février dernier, les membres du comité stratégique ont discuté, entre autres, des schémas de couverture de risques de la 2^e génération, des alarmes non fondées, des statistiques en sécurité incendie et de la certification des résidences de personnes âgées. Notons la présence à cette rencontre du ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil.

Le 23 mars 2011, le groupe de travail du comité stratégique s'est réuni afin de cibler les actions prioritaires à présenter à l'intérieur du Plan d'action 2011-2013 du comité stratégique en sécurité incendie. Ce plan sera déposé à l'occasion de la rencontre bisannuelle du comité qui se tiendra au cours de l'automne 2011.

Bon vent au nouveau comité!

Information :

M^{me} Diane Matte
Service de la sécurité incendie
418 646-6777, poste 40048
diane.matte@msp.gouv.qc.ca

Thetford Mines et Rivière-du-Loup

Bilan positif pour les services de sécurité incendie

PAR LISE GARIÉPY

Les services de sécurité incendie qui ont été proactifs avant même l'attestation de leur schéma de couverture de risques récoltent aujourd'hui les fruits de leurs efforts. La prévention et la formation du personnel mises de l'avant ont largement contribué à la sensibilisation de la population et par le fait même à la réduction des pertes matérielles liées aux incendies.

Les services de sécurité incendie de Thetford Mines et de Rivière-du-Loup, qui ont déposé récemment leur rapport annuel 2010, en sont deux exemples. Les résultats positifs de ce bilan annuel peuvent s'expliquer en partie par l'avènement du schéma de couverture de risques, mais surtout par le travail amorcé il y a plusieurs années. Ils ont mis de l'avant des actions qui ont servi de prémisses à l'élaboration de leur schéma de couverture de risques.

Thetford Mines

« Les efforts consacrés depuis 2007 à la prévention donnent les résultats escomptés », constate le directeur du Service de sécurité incendie de Thetford Mines, M. Jean-Claude Bolduc. « Le message de la prévention passe beaucoup mieux. Au fil des visites préventives, on dénombre de moins en moins de résidences comportant des non-conformités », tient-il à préciser. Et les citoyens apprécient de plus en plus le travail de prévention mené par le service de sécurité incendie. Présent au Salon de l'habitation de Thetford Mines en avril dernier, M. Bolduc a reçu de nombreux commentaires positifs à cet effet. Les citoyens s'empressaient de lui révéler qu'ils vérifiaient régulièrement leurs avertisseurs de fumée, leurs extincteurs et leurs issues de secours.

« Dans un passé pas si lointain, les élus et les citoyens considéraient la prévention comme une dépense supplémentaire », se rappelle M. Bolduc. « Aujourd'hui, ils constatent que la prévention, pierre angulaire de notre service, est un investissement », se réjouit-il.

Quelques chiffres

En 2010, on a enregistré à Thetford Mines une augmentation de 5 % du nombre d'appels effectués auprès du service de sécurité incendie. Malgré cette légère hausse, les pertes matérielles causées par les incendies ont diminué de 50 %, atteignant 799 100 \$. En 2009, les pertes matérielles s'élevaient à 1 603 050 \$.

Consacrant beaucoup d'énergie à la prévention, le service de sécurité incendie avait planifié 1820 visites résidentielles par année pendant 5 ans. En 2010, les pompiers ont dépassé cet objectif en cognant à 2246 portes pour vérifier entre autres les avertisseurs de fumée. Dans les secteurs présentant des risques élevés et très élevés, 110 rencontres ont conduit à l'élaboration de 75 plans d'intervention, portant le nombre total à 220. « Nous avons aussi mis l'accent sur des programmes d'éducation du public en procédant à plus de 80 exercices d'évacuation et à 22 visites de prévention dans les garderies, les écoles primaires et les résidences pour personnes âgées », précise le directeur. Et pour respecter les exigences réglementaires, les pompiers ont suivi 3063 heures de formation continue.

Ville de Thetford Mines

Statistiques	2009	2010
Interventions	240	253
Temps moyen de réponse (minutes)	5,12	8,58
Dommages (\$)	1 603 050	799 100
Pertes per capita (\$)	62,63	17,28
Population	nd	25 739
% du budget municipal pour la sécurité incendie	4,08	3,47

Schéma de couverture de risques

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches a été attesté en octobre 2010 et est entré en vigueur en janvier 2011. « Dès 2007, la prévention et la formation étaient des priorités pour la nouvelle équipe de direction. Constatant le succès des actions entreprises, les élus et les directeurs des services de sécurité incendie de la MRC ont amorcé avec dynamisme l'élaboration du schéma en 2008 », souligne M. Bolduc.

« Le bilan positif du rapport annuel 2010 démontre que nos décisions reflètent déjà les principaux objectifs du schéma en lien avec les mesures de prévention, d'intervention et avec la formation du personnel », conclut M. Bolduc.

Rivière-du-Loup

« On peut sans crainte attribuer cette bonne performance à la réorganisation de la structure d'encadrement de nos effectifs qui a permis d'accroître l'efficacité des interventions », admet le directeur du Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup, M. Éric Bérubé. Selon ce dernier, l'innovation et la performance sont d'autres éléments qui ont contribué à la réduction des pertes matérielles dues aux incendies.

La restructuration amorcée en 2008 s'est concrétisée par l'embauche, en 2010, d'un capitaine aux opérations et d'un capitaine responsable de la formation, complétant ainsi l'équipe de direction qui se composait alors d'un directeur et d'un capitaine à la prévention. « En misant sur la présence permanente du personnel cadre en caserne, on optimise ainsi nos ressources et on priorise la productivité », estime M. Bérubé. Parmi les autres mesures innovatrices, l'instauration d'une équipe de garde en caserne et l'augmentation des activités de prévention ont aussi permis d'améliorer la performance du service de sécurité incendie. « Les pompiers étant sur place, la mobilisation des effectifs se fait plus rapidement, réduisant ainsi notre temps de réponse. Selon les statistiques, le temps de réponse est passé de 8,52 minutes, en 2006, à 6,7 minutes en 2010. De plus, présent à la caserne, le personnel prépare des activités de prévention, inspecte régulièrement les équipements et s'entraîne une heure par jour pour s'assurer d'une bonne condition physique », poursuit-il.



Quelques chiffres

Le Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup a enregistré un nombre record de 254 sorties en 2010, comparativement à 184 en 2009. Malgré cette hausse, les pertes matérielles atteignaient 181 800 \$ contre 403 000 \$ en 2009. Rappelons que, en 2006, les pertes matérielles avaient grimpé à 1 179 300 \$. Par habitant, le taux de pertes matérielles atteint aujourd'hui 9,56 \$, alors que, au cours des quatre dernières années, la moyenne était de 36,15 \$.

Les statistiques dénombrent en 2010 treize alarmes au monoxyde de carbone contre quatre en moyenne pour les quatre dernières années. Ce qui fait dire à M. Bérubé que ces résultats indiquent une augmentation de la présence de détecteurs de monoxyde de carbone sur le territoire desservi par son service de sécurité incendie. « La population nous devance parfois en matière de prévention », constate-t-il. « Le virage amorcé en 2006 avec la création de la division de prévention n'est pas étranger à la baisse du taux d'incendie et des pertes matérielles », poursuit-il. L'inspection, la sensibilisation du public et la formation donnent de bons résultats, attribuables entre autres à la quarantaine d'exercices d'évacuation, à la hausse appréciable des inspections commerciales et industrielles et à la mise en place d'un programme de formation continue.

Schéma de couverture de risques

C'est un travail de longue haleine qui permet d'arriver à de telles statistiques. Lors de l'élaboration du schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup, amorcée en 2002, le service de sécurité incendie a ainsi posé les premiers jalons de la formation et de la prévention, deux éléments-clés qui ont permis d'améliorer la performance qu'on connaît aujourd'hui. « Le personnel en place s'est approprié les objectifs visés bien avant sa mise en œuvre », souligne le directeur du service de sécurité incendie. « Avant même l'attestation du schéma de couverture de risques en mai 2010 et son entrée en vigueur en août 2010, on avait atteint 80 % des objectifs ciblés », constate M. Bérubé. Il parle entre autres du taux de visites préventives, du programme d'analyse d'incident et de l'optimisation des ressources. « Par exemple, l'application informatique pour la gestion de l'ensemble des activités génère beaucoup d'économie de papier et de déplacements. La saisie de données se fait désormais

Ville de Rivière-du-Loup

Statistiques	2009	2010
Interventions	184	254
Temps moyen de réponse (minute)	7,26	6,7
Dommages (\$)	403 100	181 800
Pertes per capita (\$)	21,22	9,56
Population	nd	19 011
% du budget municipal pour la sécurité incendie	3,72	4,57

directement dans le système informatique, tout comme la gestion des horaires », précise M. Bérubé. (Voir l'article *Un projet étudiant permet de mieux planifier les horaires des pompiers*, Inter-Action, Volume 1, numéro 1, Automne-Hiver 2010)

La mise en œuvre des schémas de couverture de risques consolide les acquis. « Le schéma nous oblige à engager du personnel mieux formé, à mettre en place des programmes de prévention et d'entretien d'équipement. On améliore ainsi notre force de frappe, on se dote d'outils plus performants, on peut compiler des données qui nous mettent sur la piste d'améliorations à apporter », souligne M. Bérubé. « Ça nous donne des arguments pour convaincre les élus d'investir dans la formation et la prévention », soutient-il.

« Même pour une ville de moins de 20 000 habitants, beaucoup de travail peut être fait avant que l'alarme retentisse. C'est un défi de tous les instants de mettre en place des structures qui dépassent largement le niveau opérationnel », conclut M. Bérubé.

Information :

M. Jean-Claude Bolduc
Service de sécurité incendie de Thetford Mines
418 338-9183
jc.bolduc@ville.thetfordmines.qc.ca

M. Éric Bérubé
Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup
418 862-5901
eric.berube@ville.riviere-du-loup.qc.ca

En date du 4 juillet 2011

80 schémas ont été attestés

Le 4 juillet 2011, 101 schémas de couverture de risques avaient été déposés au bureau du ministre de la Sécurité publique. De ce nombre, 80 autorités régionales ont reçu leur attestation de conformité du ministre.

Information :

Liste complète des schémas attestés
Ministère de la Sécurité publique
www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet *Sécurité incendie*, rubrique *Services de sécurité incendie*, cliquer sur *Schéma de couverture de risques*, puis sur *Portrait des schémas*

* Le 4 juillet 2011

Voici la liste des schémas récemment attestés.

Schémas attestés en 2011 *	
Autorité régionale	Date d'attestation
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	4 juillet 2011
MRC Pontiac	30 juin 2011
MRC Les Chenaux	6 mai 2011
MRC Matawinie	6 mai 2011
MRC Joliette	30 mars 2011
MRC Thérèse-de-Blainville	23 mars 2011
Administration régionale Kativik	3 février 2011

La Mutuelle des municipalités du Québec reconnaît l'utilité du schéma de couverture de risques en incendie

PAR LISE GARIÉPY

« Le schéma de couverture de risques est l'outil idéal pour connaître son territoire, préparer des mesures préventives et planifier des mesures d'intervention afin d'agir de façon cohérente et organisée en cas d'incendie ou autres situations d'urgence. Par conséquent, sa mise en œuvre contribue à accroître le niveau de sécurité des citoyens. »



M^{me} Linda Daoust

M^{me} Linda Daoust, directrice générale et chef de l'exploitation à La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), définit ainsi le schéma de couverture de risques. « Le schéma de couverture de risques est un outil de gestion et de planification qui permet aux MRC de reconnaître les risques qui menacent leurs citoyens et ainsi de mieux équiper les municipalités et les services de sécurité incendie pour combattre un brasier ou affronter d'autres sinistres », ajoute-t-elle.

La MMQ a toujours encouragé les MRC à élaborer leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie, à réaliser leur plan de mise en œuvre et à en assurer le suivi. Le schéma de couverture de risques prévoit avant tout les modalités de l'organisation de la sécurité incendie sur le territoire de chaque municipalité. « Depuis l'avènement des schémas, les services de sécurité incendie comptent sur des pompiers mieux formés, sur des plans d'intervention mieux élaborés et possèdent du matériel d'intervention conforme aux normes, donc plus efficace », remarque M^{me} Daoust.

Étant mieux outillées, les municipalités deviennent moins vulnérables face à une éventuelle poursuite judiciaire. « Si le schéma a été attesté, s'il a été mis en œuvre, s'il a été respecté à la lettre, ça diminue les risques qu'une municipalité puisse être reconnue coupable de négligence », précise M^{me} Daoust. Pour l'instant, le nombre de poursuites déposées contre les services de sécurité incendie semble aussi élevé qu'avant. « On n'a pas de statistiques officielles, mais on peut se fier sur les frais de défense engagés automatiquement par la MMQ, dès le dépôt d'une poursuite, pour étayer notre affirmation », constate-t-elle. « C'est là que l'immunité devient un avantage certain et facilite la défense en cas de mise en cause », estime M^{me} Daoust. « Il n'y a pas encore de jurisprudence qui vient appuyer cette immunité mais d'ici 2 ou 3 ans, on devrait pouvoir sortir des statistiques », croit-elle.

Pour faire face à la concurrence, les assureurs de biens individuels peuvent réduire les primes de leurs clients qui sont mieux protégés par leurs municipalités. Le rôle de la MMQ est différent. La Mutuelle guide et accompagne ses membres sociétaires dans leurs efforts de prévention et de prise en charge en offrant de la formation et de l'accompagnement adaptés aux responsabilités municipales.

« La MMQ s'attend à ce que ses membres sociétaires respectent les lois, dont celle sur la sécurité incendie, et les schémas de couverture de risques en sécurité incendie sont partie intégrante de cette loi », déclare M^{me} Daoust. « Au cours des 18 derniers mois, la MMQ a accordé un escompte de 10 % sur la prime des bâtiments des MRC, municipalités et régies intermunicipales dont le schéma a été adopté et attesté, ce qui est un incitatif en soi », considère-t-elle.

Défis à venir

Avec la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie, le citoyen est mieux protégé, les assureurs versent moins d'indemnités aux particuliers et les MRC et leurs municipalités sont parées à faire face à d'éventuelles poursuites judiciaires. Pourquoi certains sont-ils encore réticents à aller de l'avant?

« Les petites municipalités craignent de ne pouvoir faire face financièrement à tous les changements demandés dans les schémas », pense M^{me} Daoust. C'est pourquoi la MMQ encourage celles-ci à céder la responsabilité de la gestion de la sécurité incendie à une entité élargie, plus régionale, à conclure des ententes d'entraide. « Les schémas offrent la possibilité de se regrouper afin d'optimiser les ressources et les équipements », ajoute M^{me} Daoust. « On partage ainsi les coûts pour la formation, l'achat d'équipement et les activités de prévention. De plus, on met en commun les ressources humaines et l'expertise locale », donne-t-elle en exemple.

La Mutuelle des municipalités du Québec est donc convaincue du bien-fondé de la mise en place des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

La Mutuelle des municipalités du Québec

La MMQ est la propriété de plus de 950 municipalités locales, MRC et régies intermunicipales qui en sont membres sociétaires. Née de la volonté de garantir une offre d'assurance à long terme et de stabiliser les primes au moyen de la prévention, la MMQ propose une police d'assurance tournée vers les besoins particuliers du monde municipal.

En réduisant les risques liés à leurs activités, les membres bénéficient d'un accès privilégié à des produits d'assurance adaptés à leurs besoins, dans une culture de gestion des risques et de protection du patrimoine municipal.

Information :

M^{me} Louise Desjardins
La Mutuelle des municipalités du Québec
Directrice, Service de la communication et des relations publiques
Tél. : 1 866 662-0661
Courriel : l.desjardins@mutuellemmq.com

Programme de développement professionnel des instructeurs en sécurité incendie

PAR LISE GARIÉPY

L'École nationale des pompiers du Québec a dévoilé en janvier 2011 un nouveau programme de développement professionnel des instructeurs. Ce programme s'articule autour de trois volets que sont l'accréditation, l'évaluation de l'enseignement et la formation continue.

« Les instructeurs du milieu québécois de la sécurité incendie demandaient depuis plusieurs années un soutien accru de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) dans le but d'atteindre un niveau supérieur d'enseignement », souligne le directeur des opérations à l'ENPQ, M. Claude Beauchamp. « Avec ce nouveau programme de développement, les instructeurs auront accès à de la formation continue, à des classes de maîtres, à un meilleur soutien pédagogique ainsi qu'à des forums d'échanges professionnels », précise M. Beauchamp. L'objectif du programme est de développer davantage les compétences des instructeurs en vertu de la norme NFPA 1041 *Standard for Fire Service Instructor Professional Qualifications* qui détermine les exigences de performance au travail de la qualification professionnelle d'instructeur en sécurité incendie.

Le contenu de ce programme, obligatoire pour les instructeurs déjà accrédités et ceux qui veulent obtenir une accréditation de l'ENPQ, est constitué de trois volets :

1. Accréditation
2. Évaluation de l'enseignement
3. Formation continue

L'accréditation

Pour obtenir une accréditation, un instructeur doit présenter son dossier de candidature à l'École nationale des pompiers du Québec. S'il est accepté, le candidat doit alors réussir un examen qui évalue ses connaissances des exigences de performance au travail liées à l'enseignement du cours ou au séminaire qu'il veut donner. La note de passage a été fixée à 80 %. Le candidat participe alors à une session d'accréditation offerte par l'ENPQ.

Pendant cette session, l'instructeur reçoit toute l'information pertinente au cours ou séminaire qu'il veut donner ainsi que son matériel d'enseignement. L'instructeur est invité à signer le Code d'éthique des instructeurs et termine son inscription dans les registres de l'ENPQ. L'instructeur doit maintenir ses compétences à jour pour garder son accréditation en suivant des activités de formation continue reconnues par l'ENPQ.

L'évaluation de l'enseignement

À l'aide de la plate-forme éducative EduZone, l'École nationale des pompiers du Québec recueille, à partir des résultats d'examen, des données importantes qui ciblent notamment le contenu des cours qui sont moins bien maîtrisés par les étudiants. C'est ainsi que l'ENPQ peut déterminer quels sont les champs de compétence qui doivent faire l'objet de sessions de perfectionnement.

L'ENPQ a aussi entrepris l'évaluation du contenu des divers cours et séminaires offerts par les instructeurs. Des formulaires d'évaluation sont remis aux étudiants, aux instructeurs, aux moniteurs ainsi qu'aux gestionnaires de formation pour connaître le taux de satisfaction de la clientèle face à l'enseignement et pour atteindre les objectifs de formation. Les résultats permettront d'améliorer la qualité des cours et séminaires et de déterminer les contenus qui seront privilégiés pour le développement professionnel des instructeurs.

La formation continue

Le programme de développement professionnel prévoit que les instructeurs doivent compléter vingt unités de formation continue sur une période de vingt-quatre mois à partir de la date du renouvellement annuel de leur accréditation. Cette nouvelle exigence est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Les activités de formation continue sont diverses : séminaires, ateliers, exercices pratiques supervisés, sessions d'études, conférences, colloques ou congrès.

Ce programme a été conçu après consultation auprès des intervenants du milieu québécois de la sécurité incendie, avec l'appui de l'Association des pompiers instructeurs du Québec.

Information :

École nationale des pompiers du Québec
www.enpq.gouv.qc.ca

À l'agenda

46^e Colloque annuel de l'ATPIQ, La prévention au Québec

Dates : 6 et 7 octobre 2011
Lieu : Hôtel Universel de Rivière-du-Loup
Thème : *La prévention a le vent dans les voiles*
Information : info@atpiq.org
877 446-0210 (sans frais)
Web : www.atpiq.org

21^e édition de la Semaine de la prévention des incendies

Dates : 9 au 15 octobre 2011
Thème : *Notre plan d'évacuation : On l'a FAIT!*
Information : 418 646-6777, poste 40075
prevention.incendie@misp.gouv.qc.ca
Web : www.securitepublique.gouv.qc.ca,
onglet *Sécurité incendie*

Une formation spécialisée de haut niveau de plus en plus accessible à l'échelle provinciale

PAR DANIEL DUBOIS

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-HYACINTHE

La norme NFPA 1021 sur les qualifications professionnelles pour officiers pompiers prévoit que les officiers de niveau 3 et 4 doivent posséder des compétences en gestion des opérations d'urgence. Le certificat en gestion des opérations d'urgence en sécurité incendie leur offre la possibilité de suivre une formation correspondant aux critères établis par cette norme.

Ce certificat est offert depuis septembre 2008 par le Centre de formation continue de l'École Polytechnique affiliée à l'Université de Montréal. Il s'adresse aux cadres en exercice ainsi qu'aux officiers et aux pompiers qui souhaitent parfaire leurs compétences ou qui s'inscrivent dans un cheminement de carrière en gestion de la sécurité incendie, en continuité avec la formation Officier 1 et 2 du niveau collégial.

Dans le respect des orientations de l'École nationale des pompiers du Québec, le programme d'études en gestion des opérations d'urgence en sécurité incendie conduit à l'obtention d'un certificat de premier cycle. Il est composé de 10 cours d'une durée de 45 heures comportant chacun 3 crédits. Il totalise donc 450 heures de formation et 30 crédits. Le programme est réparti sur 3 ans.

Toujours soucieuse de s'adapter aux besoins de sa clientèle, l'École Polytechnique, par l'entremise du coordonnateur du certificat, M. Claude Chevalier, est fière d'annoncer qu'en plus d'être offert à Montréal et à Saint-Hyacinthe, le programme sera également accessible à Lévis dès l'automne 2011. Certains cours sont aussi

offerts sur mesure au Service de sécurité incendie de Laval. Des rencontres d'information se tiendront sous peu dans la grande région de Gatineau afin de démarrer aussi une cohorte à l'hiver 2012 ou à l'automne 2013.

En vous inscrivant à un programme offert par le Centre de la formation continue de l'École Polytechnique, vous bénéficierez d'une formation rigoureuse, réaliste et pratique.

La formation intensive « Gestion d'un Mayday »

Par ailleurs, une formation intensive d'une journée est aussi donnée sur la gestion d'un Mayday. Cette formation est offerte par des officiers chevronnés, partout au Québec, moyennant certaines conditions. Pour plus d'information : claudchevalier@polymtl.ca

Information :

École Polytechnique de Montréal
Renseignements généraux
www.polymtl.ca

Bureau du registraire
514 340-4724
registraire@polymtl.ca

Bureau des affaires académiques
514 340-4724
bac@polymtl.ca

M. Claude Chevalier
Coordonnateur
claudchevalier@polymtl.ca

Le diplôme d'études professionnelles en sécurité incendie offert à Rivière-du-Loup dès septembre 2011

COLLABORATION SPÉCIALE

Les étudiants intéressés à obtenir le diplôme d'études professionnelles (DEP) Intervention en sécurité incendie, élaboré par l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ), pourront suivre leur formation dès septembre 2011 à Rivière-du-Loup. En effet, une entente est intervenue entre l'IPIQ et le Service de la sécurité incendie de Rivière-du-Loup qui agira à titre de coordonnateur.

Dès septembre 2011, des étudiants possédant déjà la formation Pompier I et étant actifs comme pompiers depuis au moins deux ans pourront suivre le programme menant à l'obtention du DEP. La formation est d'une durée de 1185 heures, réparties selon un horaire à temps partiel. Les cours seront offerts deux soirs par semaine et une fin de semaine sur deux. La formation comprend 16 modules couvrant l'ensemble du métier de pompier, incluant 10 spécialités.

Avec le DEP Intervention en sécurité incendie, l'étudiant diplômé peut travailler dans les municipalités de plus de 200 000 habitants.

Rappelons que l'IPIQ, rattaché à la Commission scolaire de Laval, est le seul centre de formation professionnelle d'enseignement public à offrir le programme Intervention en sécurité incendie menant à un diplôme d'études professionnelles. Ce programme est offert, en collaboration avec l'IPIQ, aux centres de formation professionnelle de Neufchâtel, à Québec, et de Saint-Hyacinthe.

Information :

M. Éric Bérubé
Service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup
418 862-5901

L'ENPQ au Congrès de l'ACSIQ

Remise d'un prix d'excellence et signature d'une entente

L'École nationale des pompiers du Québec a décerné au Centre régional de formation de Blainville le titre de Gestionnaire de formation par excellence lors du dernier Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, en mai à Gatineau.

L'ENPQ a voulu ainsi souligner les nombreuses réalisations du centre en matière de formation depuis sa création et son rayonnement auprès de sa communauté.

Rappelons que, pour souligner son 10^e anniversaire, l'ENPQ a créé le Prix national de formation pour souligner l'excellence de la formation des intervenants en sécurité incendie. Cette année, seul le prix pour la catégorie Gestionnaire de formation a été remis. Il existe deux autres catégories : Service de sécurité incendie et Instructeur.

Signature d'une entente France-Québec

Par ailleurs, l'ENPQ et l'École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers de France ont signé une entente dans le but d'échanger leur expertise, leurs modes de fonctionnement et leur matériel pédagogique. On envisage également d'organiser des stages d'un côté ou l'autre de l'Atlantique.



M. Serge Tremblay, président du conseil d'administration, remet à M. Michel Chouinard, directeur du SSI de Blainville, et Maxime Gendron, directeur du centre, le trophée du Gestionnaire de formation par excellence.



MM. Serge Tremblay et Philippe Bodino, directeur général de l'École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers de France.

Enfin, il est prévu que l'ENPQ forme, cet automne, dix instructeurs français en recherche de causes et circonstances d'incendie selon les standards du Québec. Ces derniers pourront par la suite former les officiers sapeurs français dès 2012.

Information :

École nationale des pompiers du Québec
www.enpq.gouv.qc.ca

Prévention

Réduction des accidents industriels majeurs

Guide de gestion à l'intention des municipalités et de l'industrie

PAR ROBERT REISS
CRAIM

La gestion des risques vous intéresse? Vous voulez diminuer le risque de votre installation car le risque zéro n'existe pas? Le Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs à l'intention des municipalités et de l'industrie est l'outil qu'il vous faut. Ce document s'avère un ouvrage de référence pour tous les intervenants qui travaillent en prévention, en préparation et en intervention d'urgence.

Ce guide, récipiendaire du Mérite québécois de la sécurité civile en 2007, est aussi reconnu à l'échelle internationale, entre autres par le programme Awareness and Preparedness for Emergencies at a Local Level (APELL) du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Cette sixième édition, révisée depuis sa première parution en 1996, aidera les intervenants à gérer les risques et à les diminuer. Fruit du travail du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM), un regroupement d'industries, d'associations industrielles, de représentants de divers ministères et de citoyens, cette dernière version a été développée particulièrement pour les PME qui n'ont pas toujours toutes les ressources nécessaires pour effectuer une bonne analyse de leurs risques et mettre en place les actions pour les diminuer.

Le Guide couvre principalement la prévention, la préparation et la communication des risques. La démarche présentée aide les

générateurs de risques à identifier leurs dangers et à mettre en place des barrières de sécurité afin d'éviter l'accident redouté ou, à tout le moins, d'en réduire les conséquences. D'autres sections aident l'industriel à estimer les conséquences de certains scénarios d'accidents. Le Guide couvre aussi la matrice des risques, outil de décision quant à l'acceptabilité ou non du risque.

Cette étape franchie, il faut se préparer face au risque résiduel, couvert par le chapitre sur les plans d'urgence. Ce dernier donne des indications sur l'élaboration d'un plan d'urgence et aussi des références pertinentes dans le domaine. Un autre chapitre traite sommairement de l'aménagement du territoire.

Un volet important dans la gestion des risques est la communication de ces risques, non seulement aux intervenants, mais aussi à la population. Un chapitre entier conçu par des spécialistes dans le domaine y est consacré : on y trouve divers outils de communication pour chacune des étapes d'une urgence soit avant, pendant et après celle-ci.

Le CRAIM prévoit une nouvelle version d'ici deux ans, plus complète avec l'ajout d'outils faciles d'utilisation, comme des tables de distance d'impact et des scénarios pour des installations simples.

Information :

Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs
www.craim.ca

Semaine de la sécurité civile du 1^{er} au 7 mai 2011

Des activités partout en province

PAR LISE GARIÉPY

Plusieurs activités se sont déroulées du 1^{er} au 7 mai 2011 afin de sensibiliser les citoyens au rôle qu'ils ont à jouer pour assurer leur sécurité en cas de sinistres.

Inter-**Action** partage donc avec ses lecteurs quelques-unes des activités au programme.

Québec



Les citoyens ont pu visiter les stands d'information de divers partenaires en sécurité civile installés pour l'occasion, le 5 mai, à Laurier Québec. Le dépliant *En situation d'urgence savez-vous quoi faire?* a été distribué aux visiteurs qui se sont arrêtés au stand du ministère de la Sécurité publique. Le personnel sur place a mis bien en évidence le contenu d'une trousse d'urgence à conserver à la maison pour subvenir aux besoins de la famille pendant au moins 72 heures en cas de sinistre. Séкуро, la mascotte de la sécurité civile, était présent pour le plus grand plaisir des enfants.

MSP



MSP

Un stand avait aussi été installé à l'entrée des bureaux du ministère de la Sécurité publique à Québec.

Information :

M^{me} Marie-Hélène Cantin
Service de l'éducation du public
418 646-6777, poste 40080
prevention.sc@mshp.gouv.qc.ca

Terrebonne



Ville de Terrebonne

La Ville de Terrebonne a profité de la Semaine de la sécurité civile pour dévoiler sa nouvelle signature de sécurité civile. Combinaison du logo international de la sécurité civile et de la signature municipale de Terrebonne, ce logo identifie désormais les personnes qui portent secours, les véhicules d'urgence et les lieux d'hébergement d'urgence lors d'un sinistre. Parmi les autres activités de promotion, notons celle incitant la population à se munir d'une trousse d'urgence pour s'assurer une autonomie de 72 heures en cas de sinistre majeur.

Information :

Ville de Terrebonne
information@ville.terrebonne.qc.ca

Gatineau

Le conseil municipal de la Ville de Gatineau a proclamé, lors de la séance du conseil municipal du 19 avril, la semaine du 1^{er} au 7 mai 2011 « Semaine de la sécurité civile ». Par la même occasion, les citoyens ont été invités à se munir d'une trousse d'urgence et à revoir les consignes en cas de sinistre ou de situation d'urgence contenues dans le guide *Soyez prêt à agir! Votre guide de survie*, distribué en 2007 et accessible dans le Web et dans les centres de service de la Ville de Gatineau.

De leur côté, les membres de l'organisation municipale de sécurité civile et ses partenaires ont pris part, le 29 avril, à un exercice de sécurité civile sur table afin de présenter et d'exercer le plan d'intervention particulier en cas de tempête hivernale majeure. Les participants ont dû définir leurs priorités d'action, les ressources qui doivent être affectées et les partenariats essentiels à la réussite de leurs missions. Ce même exercice a été répété le 6 mai pour le groupe des substituts.



Ville de Gatineau

Information :

M. Jacques Rathwell
Bureau de la sécurité civile de Gatineau
819 243-2345, poste 7603
rathwell.jacques@gatineau.ca

Granby

La Ville de Granby a tenu deux présentations publiques au théâtre Palace afin de dévoiler à la population son nouveau plan de mesures d'urgence. Quelque 400 personnes se sont déplacées afin de prendre connaissance des nouvelles mesures prises par la Ville pour assurer leur sécurité et de se familiariser avec les risques possibles sur leur territoire.

Il a ainsi été question de l'évaluation des risques, des mesures adoptées à la suite de l'analyse des risques et de l'importance de se munir d'une trousse de 72 heures.

La Ville avait transmis en avril un dépliant intitulé *La Ville, les mesures d'urgence et vous* à l'ensemble de ses citoyens. Cet outil de communication comporte les fournitures à prévoir pour préparer une trousse d'urgence de base ainsi qu'une foule de renseignements à connaître en cas de panne de courant, de chaleur accablante ou d'accident industriel majeur.

Information :

M. Jean-Pierre Renaud, directeur général adjoint
Ville de Granby
jprenaud@ville.granby.qc.ca



Ville de Granby

Saint-Colomban

Le contenu d'une trousse d'urgence était en démonstration tout au long de la semaine à la nouvelle bibliothèque municipale de Saint-Colomban, dans la MRC de La Rivière-du-Nord. On y exposait tous les produits nécessaires pour subvenir aux besoins d'une famille pendant 72 heures en cas de sinistre. « L'activité a suscité beaucoup d'intérêt auprès de la population, car le jeudi et le vendredi précédant la Semaine de la sécurité civile, une tempête de vent a privé d'électricité plusieurs milliers de citoyens qui ont été par le fait même sensibilisés à l'importance d'être toujours prêt en cas de situations d'urgence », raconte le capitaine à la prévention du service de sécurité incendie de Saint-Colomban, M. Sébastien Manseau.

Information :

M. Sébastien Manseau
Service de sécurité incendie de Saint-Colomban
450 436-1453, poste 259
smanseau@st-colomban.qc.ca



SSI Saint-Colomban

M. Manseau répondant aux questions d'une citoyenne.

Mauricie

Une animation a été offerte en milieu scolaire à quelque 225 élèves de 5^e et 6^e année fréquentant 7 écoles de la Mauricie. En première partie, les jeunes ont été initiés, dans une terminologie accessible, aux notions de base en sécurité civile, aux rôles de la sécurité civile de même qu'aux divers types de sinistres susceptibles de se produire. En seconde partie, les élèves ont été conviés à une exploration interactive d'une trousse d'urgence familiale.

Information :

M^{me} Marielle Langlois
Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec
819 371-6703, poste 42411
marielle.langlois@misp.gouv.qc.ca



MSP

Marielle Langlois, conseillère en sécurité civile, a animé plusieurs ateliers, dont un auprès des élèves de 5^e et 6^e année de l'école Primadel de Saint-Adelphe en Mauricie.

MDEIE

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a mis en ligne une bannière annonçant la Semaine de la sécurité civile, une nouvelle Web et une galerie de photos représentant les conséquences désastreuses entraînées par quelques catastrophes naturelles survenues au Québec ces dernières années. En tant que responsable de la mission « Activités économiques » du Plan national de sécurité civile, le MDEIE souhaite ainsi sensibiliser les entreprises à l'importance d'assurer le maintien de leurs opérations en cas de sinistre. Consultez le www.mdeie.gouv.qc.ca/securitecivile_photos.

À l'interne, les employés du MDEIE ont pu mieux comprendre le rôle du ministère grâce à des articles sur le plan d'action triennal du Comité ministériel de la sécurité civile et sur des témoignages concrets des responsables substituts de la sécurité civile en région.

Information :

M^{me} Céline Tremblay
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
418 691-5698, poste 4870
celine.tremblay@mdeie.gouv.qc.ca



MDEIE

Un aperçu de la galerie de photos du MDEIE : Grandes marées, est du Québec, décembre 2010.

Guide sur l'élaboration d'un plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence pour les services de garde

PAR STÉPHANIE GENDRON

En avril dernier, le ministère de la Famille et des Aînés rendait public un guide sur l'élaboration d'un plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence destiné aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies subventionnées.



Le guide *Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence* (PSI-MU), conçu en collaboration avec l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et le ministère de la Sécurité publique, s'avère un outil supplémentaire pour promouvoir la sécurité incendie auprès des responsables des services de garde. Le guide, présenté dans une reliure à anneaux contenant des fiches, des annexes et un porte-clés fourni par l'ACSIQ, a déjà été distribué aux CPE et aux garderies subventionnées par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Pour une meilleure sécurité des jeunes

Une étude réalisée par le MFA démontre entre autres que le plan de sécurité incendie et la tenue d'un exercice d'incendie étaient parfois incomplets et même absents dans certains services de garde. L'organisation de la sécurité incendie revêt donc une importance prépondérante dans le réseau des services de garde en raison du type de clientèle et du type de construction. Il faut alors prendre en considération que la clientèle est composée d'enfants de moins de cinq ans et de poupons qui ne peuvent évacuer sans aide et que certains bâtiments accueillant des services de garde n'ont pas été conçus en tenant compte des besoins particuliers de sécurité, par exemple des locaux situés au premier étage pour faciliter l'évacuation.

Objectifs du PSI-MU

Le Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence à l'intention des services de garde poursuit les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité des occupants;
- Améliorer les interventions lors d'une situation d'urgence;
- Promouvoir l'identification et l'élimination des risques d'incendie;
- Coordonner les ressources du service de garde et du service de sécurité incendie;
- Réduire les conséquences possibles d'un incendie ou d'un autre sinistre sur les activités du service de garde (blessures, pertes matérielles, responsabilité civile, etc.);
- Établir les procédures à suivre lorsqu'un service de garde fait face à un sinistre.

Pour faciliter l'évacuation et renforcer la sécurité

L'évacuation d'un service de garde peut être problématique en raison du comportement des enfants ou de leur capacité limitée à se déplacer. L'évacuation est grandement facilitée lorsque les personnes ont été bien préparées à quitter les lieux sans délai. Cette condition suppose aussi que le personnel connaît bien les consignes et les applique rapidement.

Incendie

Le PSI-MU comporte donc une suite ordonnée d'opérations destinées à favoriser l'évacuation efficace et sécuritaire de tous

les enfants ainsi que du personnel. Ces opérations sont consignées dans une série de fiches qui résument ce qui doit être fait, par qui, comment et quand. Elles doivent être préparées en tenant compte de tous les aspects pouvant influencer le déroulement d'une évacuation. Afin d'en faciliter la compréhension, le guide recommande que chaque fiche soit accompagnée d'explications justifiant l'importance de chacune de ces étapes.

De plus, le porte-clés se trouvant dans la reliure permettra au responsable de joindre un double des clés des locaux techniques du service de garde, telles la salle de distribution électrique ou encore la salle des fournaies. Le service d'incendie aurait ainsi accès aux clés s'il devait intervenir sur les lieux.

Autres sinistres

Le PSI-MU représente un outil efficace puisqu'il traite aussi des préoccupations associées à l'ensemble des situations d'urgence auxquelles un service de garde est susceptible de faire face. De plus, le document demeure évolutif : il est possible d'y ajouter des onglets concernant d'autres sinistres, selon les réalités présentes sur le territoire, notamment les inondations, les pannes électriques, les déversements de matières dangereuses, le confinement, etc.

Dans un tel contexte, aucun gestionnaire de service de garde ne peut ignorer la question des risques dans sa gestion et dans ses décisions quotidiennes. Puisqu'il n'y a aucun contrôle sur les sinistres et les événements qui surviennent, le meilleur moyen de réagir reste donc la prévention et l'éducation du public dès le plus jeune âge.

En mai dernier, le guide *Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence* a été distribué à différents intervenants en sécurité incendie lors du Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec. Ce guide est aussi accessible à www.securitepublique.gouv.qc.ca.

Éléments du guide Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence à l'intention des services de garde

- Un modèle de plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence
- Une fiche contrôle pour la préparation et l'exécution d'un exercice d'évacuation
- Les consignes à respecter pour assurer la sécurité de la clientèle et du personnel
- Des consignes d'évacuation
- Des conseils destinés aux éducatrices pour les aider à sensibiliser les enfants à la prévention
- Une liste de documents ou d'outils de référence

Information :

M^{me} Marie-Pierre Blais
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6777, poste 40057
marie-pierre.blais@misp.gouv.qc.ca

Nouvelle entente de collaboration entre le MSP et la Croix-Rouge

PAR CYNTHIA BOND ET JOHANNE PLANTE

Le ministère de la Sécurité publique et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, ont conclu une nouvelle entente de collaboration s'échelonnant sur trois ans, soit de 2011 à 2014. Cette entente redéfinit l'engagement des parties quant à l'aide humanitaire offerte par la Croix-Rouge lors de sinistres majeurs ou de tout autre événement pouvant compromettre la sécurité des personnes au Québec.

Cette entente établit les éléments de collaboration concernant :

- Les services de soutien aux sinistrés
- La gestion des dons recueillis au bénéfice des personnes sinistrées
- La coordination des offres spontanées de bénévoles

Conditions générales

La mobilisation des effectifs de la Croix-Rouge, lors de sinistres majeurs ou de tout autre événement pouvant compromettre la sécurité des personnes, commence dès la réception d'une demande écrite d'intervention formulée par le ministère de la Sécurité publique (MSP). La Croix-Rouge doit aussi donner par écrit son accord ou son refus d'intervenir.

Selon l'entente, si la Croix-Rouge accepte d'intervenir, elle met alors à la disposition du MSP le personnel et les bénévoles nécessaires à la réalisation des activités. La Croix-Rouge s'assure de former adéquatement ces intervenants.

En retour, le MSP fait bénéficier les bénévoles désignés de la protection offerte par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cette protection leur est offerte également lors de la tenue d'activités de formation.

L'entente prévoit également la collaboration des parties lors des activités de prévention auprès du public et le partage de leur expertise dans les domaines de l'aide humanitaire et de la sécurité civile. De plus, le MSP offre à la Croix-Rouge un soutien logistique lors des interventions.

Activités de soutien aux services aux sinistrés

Toujours en vertu de cette entente, c'est la Croix-Rouge qui gère les centres de services aux sinistrés. Elle soutient le MSP et les municipalités pour l'accueil, l'information et l'inscription des sinistrés, l'hébergement de secours, l'alimentation de secours, l'habillement de secours, les services personnels ainsi que les premiers soins. L'entente prévoit également que la Croix-Rouge pourrait s'occuper des centres d'hébergement d'urgence déployés au profit des travailleurs mobilisés par l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ). De concert avec le MSP, la Croix-Rouge voit aussi à la mise en place d'un système d'inscription des personnes évacuées pouvant être utilisé pour le rétablissement des liens familiaux.

De son côté, le MSP invite la Croix-Rouge à participer aux rencontres et aux exercices de l'OSCQ et de ses instances régionales, ce qui contribue à faire connaître l'entente auprès de partenaires et organismes de sécurité civile. Aussi, par l'entremise de ses conseillers en sécurité civile, il informe les municipalités du Québec de la possibilité de conclure des ententes, relatives à l'aide aux sinistrés, avec la Croix-Rouge.

Gestion des dons

La Croix-Rouge fait également la promotion de la collecte de fonds, gère les dons en argent recueillis auprès du public et les administre. Elle doit également s'assurer que ces dons sont entièrement retournés aux communautés sinistrées en complémentarité avec les programmes d'aide financière du gouvernement du Québec et qu'ils ne sont pas utilisés pour couvrir les divers frais administratifs associés à la gestion des dons. D'ailleurs, l'entente prévoit que les sommes excédentaires d'une collecte de fonds doivent servir au bénéfice de personnes sinistrées lors d'autres événements au Québec ou ailleurs.

Coordination des offres spontanées de bénévoles

Conformément à cette entente, la Croix-Rouge est responsable de l'accueil des bénévoles, notamment les bénévoles spontanés qui offrent leur aide aux sinistrés.

Quant au MSP, il s'engage à transmettre à la Croix-Rouge les offres spontanées de bénévoles et à publiciser le numéro de téléphone et le site Internet de la Croix-Rouge. Le MSP prend aussi la responsabilité d'informer les organismes et partenaires du rôle et de l'engagement de la Croix-Rouge auprès des personnes sinistrées.

Rappelons, en terminant, que cette nouvelle entente remplace celle conclue le 12 décembre 1995 qui avait été reconduite par addenda le 19 juin 2001.

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Direction du rétablissement
418 646-6777, poste 43001



Croix-Rouge canadienne, division du Québec



Croix-Rouge canadienne, division du Québec

Le directeur de la Croix-Rouge division Québec, M. Michel Léveillé, lors de l'annonce en mai 2011 de la création d'un fonds d'aide pour les sinistrés des inondations.

Rivière du Lièvre en Outaouais et dans les Laurentides

Une démarche de planification en cas de rupture de barrage qui a fait du chemin

PAR LISE GARIÉPY

Le ministère de la Sécurité publique a amorcé il y a plus de 10 ans une démarche de planification en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrage sur le bassin versant de la rivière du Lièvre. Endossée par les gestionnaires de barrages, les organisations régionales de la sécurité civile, les municipalités et les ministères concernés, cette approche a permis à tous ces partenaires de préparer et d'harmoniser leur planification des interventions d'urgence en cas de sinistre majeur.

Un bilan informel, présenté pour la première fois à la population à l'automne 2010 par l'entremise d'une campagne de communication, fait état entre autres des risques encourus, de la préparation accrue des municipalités et des intervenants gouvernementaux et privés ainsi que des mesures de protection à adopter en cas d'inondation. Soulignons que près de soixante personnes liées à une quarantaine d'organisations ont participé à cette démarche de longue haleine qui s'échelonne jusqu'au printemps 2012. Trois comités permanents et des sous-comités de travail ont permis la réalisation des activités prévues en six étapes dont la cinquième, la campagne de communication du risque à la population, a été finalisée à l'automne 2010. Trois MRC, un territoire non organisé et seize municipalités des régions de l'Outaouais et des Laurentides sont engagés dans cette démarche.

Campagne de communication du risque

Bien que le risque de rupture de barrage soit peu probable, il s'avère nécessaire de bien connaître les mesures à prendre

pour mieux se préparer en cas de sinistre. L'avant-dernière étape de cette démarche de planification visait principalement trois objectifs :

1. Connaître les mécanismes d'alerte et les canaux d'information à utiliser en cas d'intervention
2. Clarifier le rôle des intervenants municipaux, gouvernementaux et privés
3. Informer, sensibiliser et responsabiliser les citoyens au sujet des risques de crue exceptionnelle en cas de rupture de barrage

« Services Québec, responsable de la mission « Communication » au sein de l'Organisation de la sécurité civile du Québec, a été mandaté pour élaborer et coordonner la campagne de communication du risque axée principalement sur la sécurité des barrages. Ainsi, cette campagne a permis d'informer les citoyens sur les mesures de protection individuelles et collectives qui ont été planifiées pour qu'ils puissent adopter un comportement sécuritaire », précise la conseillère en communication d'urgence

Partenaires

Organismes

- Commissions scolaires (Cœur-des-Vallées et Pierre-Neveu)
- Croix-Rouge
- Hydro-Québec
- Sûreté du Québec

Ministères

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Services gouvernementaux
- Transports Québec
- Services Québec

Gestionnaires de barrage

- Boralex
- Brookfield
- Algonquin
- Centre d'expertise hydrique du Québec

MRC et municipalités

- MRC Antoine-Labelle
- MRC Les Collines-de-l'Outaouais
- MRC Papineau
- Ville de Gatineau



Energie renouvelable Brookfield

de Services Québec en Outaouais, M^{me} Sophie Jacob. Plusieurs objectifs spécifiques étaient ciblés :

- Mettre en place les mesures collectives en cas de rupture de barrage et les faire adopter par les citoyens;
- Faire adopter les mesures de protection individuelles par les citoyens habitant en zone inondable;
- Rassurer les citoyens sur la sécurité des installations en place;
- Faire connaître les différents systèmes de détection et d'alerte;
- Faire connaître les différents plans d'évacuation.

Afin de fournir aux municipalités les outils de communication nécessaires pour informer adéquatement la population, Services Québec a conçu un dépliant d'information général et des dépliants spécifiques pour chaque municipalité concernée par la démarche, mettant de l'avant les particularités de chacune. Ces documents, destinés aux résidents permanents et saisonniers, ont été distribués dans 30 000 résidences et chalets.

« Ces dépliants invitent les citoyens à s'informer sur le niveau de préparation de leur municipalité et à prendre connaissance des consignes diffusées par celle-ci. Par la même occasion, on leur rappelle qu'ils ont une responsabilité en ce qui concerne leur préparation face à un sinistre », explique M^{me} Sophie Jacob.

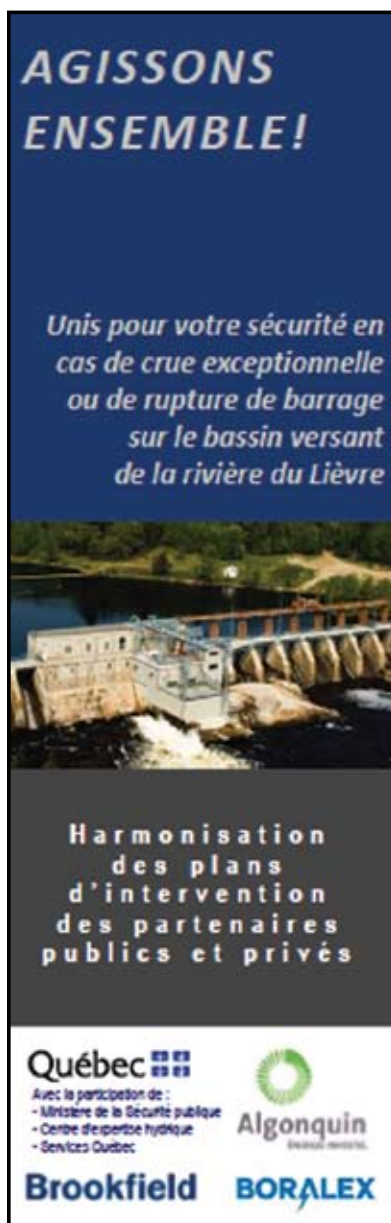
On y présente d'ailleurs les cartes des zones inondables et les routes d'évacuation à suivre en cas de sinistre. Les citoyens peuvent ainsi déterminer si leur résidence est située dans la zone touchée par l'onde de submersion. Les numéros de téléphone en cas d'urgence, les coordonnées des centres de services aux sinistrés et des consignes spécifiques des autorités municipales y sont aussi précisées. Les mécanismes de détection et d'alerte, les canaux d'information mis à leur disposition et les mesures de protection individuelles et collectives prévues sont également décrits.

« Cette campagne d'information à la population est une action responsable, puisqu'on invite notamment la population à prendre conscience des risques qui l'entourent, à être prête à faire face à un sinistre éventuel en préparant sa trousse d'urgence 72 heures et à s'informer du plan de sécurité civile de la municipalité », conclut M^{me} Jacob.

Dernière étape

Cette démarche de planification de grande ampleur, entamée en 1998 dans la région des Laurentides, devrait se conclure au printemps de 2012 par la réalisation d'un programme d'exercices, comprenant un exercice à grand déploiement réalisé en temps réel, ainsi que par le maintien de la planification.

« Il est important de tenir un exercice qui s'inspire d'une situation réelle afin de familiariser les intervenants à leur rôle ainsi qu'à celui des autres en plus d'améliorer leur plan d'intervention, peu importe le type d'aléa », affirme le conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile des Laurentides, M. Michel St-Pierre. « Il est aussi important de susciter et de maintenir l'intérêt de toutes les parties engagées afin de réaliser l'ensemble de la démarche de planification et de la maintenir active en réalisant des mises à jour périodiques et des exercices », déclare de son côté le conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais, M. Louis Bétournay.



Différentes options sont considérées pour l'élaboration du programme d'exercice. « Par exemple, la tenue d'exercices d'alertes téléphoniques servirait à vérifier les mécanismes d'alerte, le temps de réponse des intervenants et les coordonnées inscrites au plan d'urgence », précise M. Louis Bétournay. « Des exercices en salle et sur le terrain permettraient à chaque intervenant de mieux connaître son rôle et celui des autres afin d'améliorer les plans d'intervention et d'assurer la meilleure coordination possible », conclut M. Michel St-Pierre.

Historique de la démarche

Il a fallu tout un travail de collaboration et de coordination entre les nombreux intervenants des régions des Laurentides et de l'Outaouais afin de compléter les plans particuliers d'intervention en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrage sur le bassin versant de la rivière du Lièvre.

C'est en 1998 que la Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière amorçait cette démarche à la suite de la publication d'une première étude de rupture de barrage du bassin versant de la rivière du Lièvre, menée en 1997. La planification de l'intervention d'urgence, mise sur pied dans les Laurentides en 1998, a été élargie à l'Outaouais en 2001. En effet, ces deux régions sont directement touchées par le risque de crue exceptionnelle ou de rupture de barrage. La rivière du Lièvre sillonne plus de 300 kilomètres situés dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais. On y trouve trois réservoirs et douze barrages de même que d'autres aménagements.

Une nouvelle étude sur l'onde de submersion, en 2007, a permis de procéder à la mise à jour et à l'harmonisation des plans entre les municipalités et les intervenants. L'échange de l'information contenue dans les plans particuliers d'intervention a permis de vérifier la concordance dans les mesures prévues de part et d'autre. Les partenaires ont alors convenu de l'emplacement de



deux centres régionaux de coordination, de la représentation des intervenants à ces centres et des mécanismes de communication avec les centres de coordination des municipalités. Ils ont aussi défini un cadre de gestion du sinistre qui précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant.

Rappelons que, en 2006, les membres des trois comités permanents ont reçu un Mérite québécois de la sécurité civile dans la catégorie Prévention et préparation. Le ministère de la Sécurité publique reconnaissait ainsi l'initiative, la concertation et le dynamisme démontrés dans la planification et la réalisation d'un plan d'intervention en cas de rupture de barrage sur la rivière du Lièvre.

Information :

M. Michel St-Pierre
Direction régionale de la sécurité civile des Laurentides
450 569-3011, poste 42682
michel.st-pierre@msp.gouv.qc.ca

M. Louis Bétournay
Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais
819 772-3737, poste 42704
louis.betournay@msp.gouv.qc.ca

Agissons ensemble! Unis pour votre sécurité en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrage sur le bassin versant de la rivière du Lièvre

MRC Antoine-Labelle
http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/mrc/index_f.aspx?DetailID=1466

Ville de Gatineau
www.ville.gatineau.qc.ca, onglet *Sécurité publique*, section *Rivière du Lièvre*

Historique de la démarche

- 1996 : Recommandations de la commission Nicolet à la suite du déluge au Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 1997 : Étude de rupture de barrage du bassin versant de la rivière du Lièvre
- 1998 : Campagne de communication en lien avec le barrage Choinière
- 2000 : Loi sur la sécurité des barrages
- 2001 : Début de la démarche en Outaouais
- 2007 : Mise à jour de l'étude d'onde de submersion
- 2010 : Campagne de communication du risque La Lièvre
- 2012 : Élaboration d'un programme d'exercices, comprenant un exercice à grand déploiement réalisé en temps réel, et d'un programme de maintien de la planification

Ville de Mont-Laurier
www.villemontlaurier.qc.ca, onglet *Services municipaux*, section *Sécurité publique*, cliquez sur *Sécurité*, *Documents de références*

Urgence Québec
www.gouv.qc.ca

Le Centre des opérations gouvernementales assure la prise d'appels de la ligne d'urgence de la Régie du bâtiment du Québec

PAR MYRIAM BÉRUBÉ

Depuis le 4 avril dernier, à la suite d'une entente intervenue avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), le Centre des opérations gouvernementales assure la prise des appels de sa ligne d'urgence.

Cette ligne sans frais, le 1 800 362-0761, option n° 5, permet à quiconque de signaler un événement inhabituel :

- survenu dans un bâtiment public;
- concernant les équipements suivants : ascenseurs et autres appareils de levage, jeux mécaniques (manèges), remontées mécaniques et lieux de baignade publics;
- concernant les installations suivantes : électricité, gaz, plomberie, appareils sous pression et équipement pétrolier.

En plus de recevoir les appels des citoyens 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les techniciens aux opérations en sécurité civile du Centre des opérations gouvernementales (COG) effectuent une veille médiatique afin de repérer toute situation problématique.

Tous les signalements ou événements sont immédiatement transmis à la direction territoriale de la RBQ concernée. Par la suite, un intervenant de la RBQ s'assurera que le bâtiment, l'équipement ou l'installation ne présente plus aucun risque, à court et long terme, pour la sécurité des utilisateurs ou des personnes qui fréquentent l'endroit en question.

Quelques exemples concrets des cas traités par la centrale d'appels

- Noyade dans une piscine située sur un terrain de camping
- Incendie dans une école ou une résidence pour personnes âgées
- Blessure subie dans un escalier roulant
- Maison soufflée par une explosion
- Fuite d'ammoniac dans un aréna

Avec l'arrivée de la ligne d'urgence de la Régie du bâtiment, le COG consolide encore une fois son rôle dans la prise et le traitement des appels d'urgence relatifs à la sécurité de la population. Certaines des situations signalées ont un lien avec la sécurité civile et nécessitent une réponse, voire une coordination gouvernementale, ce qui justifie pleinement la venue de cette ligne au Centre des opérations gouvernementales.

Information :

M. Pascal Chouinard
Centre des opérations gouvernementales
1 866 776-8345
pascal.chouinard@msp.gouv.qc.ca

Ligne RBQ
1 800 362-0761, option n° 5

GéoRISC

L'atlas en sécurité civile bientôt accessible

PAR JOSÉE DESGAGNÉ

Le Centre de géomatique du Québec, en collaboration avec des partenaires régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a mis au point une cartographie interactive en ligne pour guider les intervenants en sécurité civile et les gestionnaires de barrages.

En service depuis mai 2008, le système de cartographie en ligne pour la gestion des ouvrages de retenue (SCORE) assure un accès continu à des données descriptives sur les barrages du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que sur les conséquences en cas de rupture. Devant l'intérêt des intervenants en mesure d'urgence des MRC et des ministères de la région, la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP), en collaboration avec le Centre de géomatique du Québec, a donc entrepris dès l'automne 2008 la réalisation du portail GéoRISC (Regroupement des informations en sécurité civile).

Le portail GéoRISC constitue un outil Web d'analyse et de gestion des risques de sinistre. Il évoluera constamment au cours des années à venir par l'ajout d'outils d'aide à la décision, de nouvelles couches de données, ou selon les nouveaux besoins. Les utilisateurs de cet outil interactif, provenant des milieux municipaux, gouvernementaux et même privés, participeront à cette évolution.

Le projet s'est réalisé en trois phases :

1. Étude de besoin
2. Élaboration de l'atlas régional en sécurité civile
3. Développement d'outils d'aide à la décision.

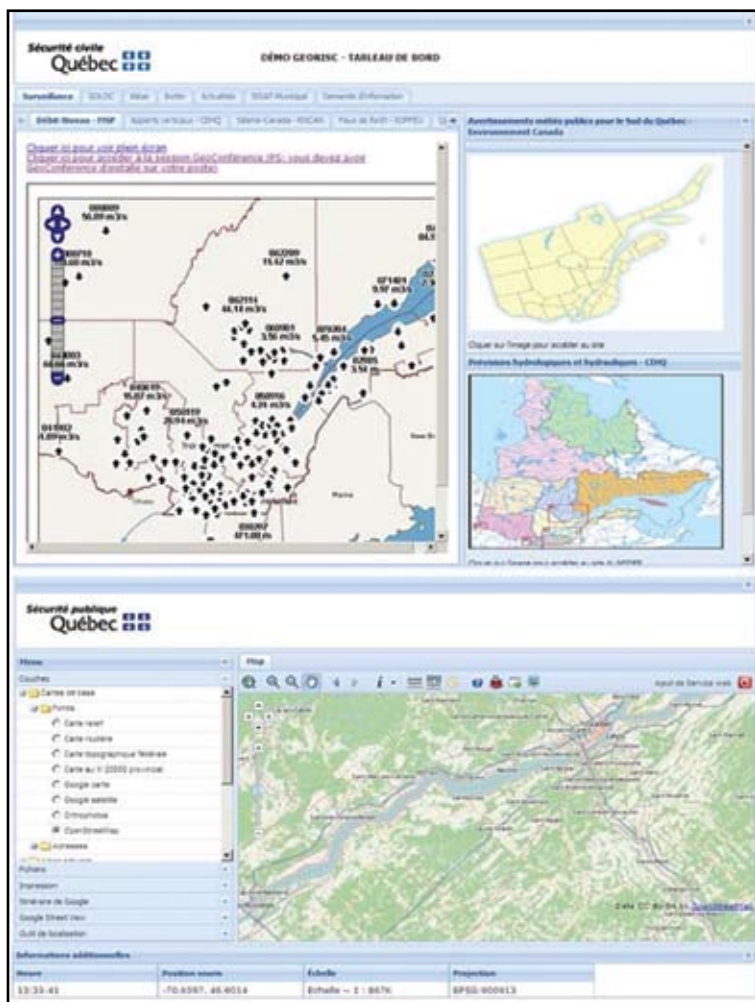
Étude de besoin

Cette étape a permis d'évaluer les besoins des utilisateurs visés et a fait ressortir les priorités de traitement. Bien que le portail GéoRISC s'adresse à l'ensemble des intervenants en mesure d'urgence agissant au Québec, cette étude a été réalisée auprès des utilisateurs des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, régions choisies pour participer au projet pilote. Aussi, afin de maximiser les efforts consentis, les aléas inondation, glissement de terrain et érosion des berges ont été priorisés pour l'élaboration de l'atlas en sécurité civile.

Élaboration de l'atlas en sécurité civile

Au cours de l'élaboration de l'atlas en sécurité civile, le besoin de gérer l'accès des nombreux utilisateurs externes de façon sécuritaire et modulaire s'est avéré essentiel. Le défi a été relevé grâce au développement de nouvelles façons de gérer l'accès aux données géospatiales et de générer dynamiquement l'interface des usagers selon le profil de l'utilisateur.

GéoRisc a donc permis de présenter, dès le printemps 2011, la première version démo sécurisée de l'atlas aux utilisateurs municipaux et gouvernementaux à partir des profils et des rôles de chacun. Utilisé dans un premier temps dans les deux régions pilotes, GéoRISC sera par la suite déployé dans les autres régions



administratives du Québec dès l'automne 2011. De plus, les utilisateurs auront accès au portail GéoRISC à partir d'un tableau de bord global de sécurité civile qui fait le lien avec d'autres sites Web d'intérêt en sécurité civile comme celui des alertes météo d'Environnement Canada, des conditions routières, de l'outil de géolocalisation du MSP (G.O.LOC) ainsi que celui de la SOPFEU qui présente les feux de forêt en activité.

Dernière étape

Parallèlement, l'élaboration des outils d'aide à la décision, qui constitue la dernière phase du projet, a été amorcée en mars 2011. Certains outils seront ajoutés au portail GéoRISC dès l'automne 2011.

Information :

Mme Josée Desgagné
Mme Lyne Marcotte
Ministère de la Sécurité publique
georisc@msp.gouv.qc.ca

Agglomération de Longueuil

Mise en œuvre prochaine des recommandations sur le transport ferroviaire

PAR LISE GARIÉPY

Le 21 octobre 2010, le conseil de l'agglomération de Longueuil a autorisé la mise en œuvre des onze recommandations proposées par le comité sur l'analyse des risques de sinistres majeurs liés au transport ferroviaire de marchandises dangereuses.

Des mesures de prévention et de préparation ont été privilégiées par le comité, piloté par la division Schémas et analyse du service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil. Les recommandations portent principalement sur :

- des mesures établies sur une base permanente visant à éliminer les risques, à réduire les probabilités de manifestation d'aléas et à en atténuer les effets potentiels;
- des activités et des mesures destinées à renforcer les capacités de réponse aux sinistres.

Un travail de longue haleine

« Le comité s'est largement inspiré, pour ses travaux, du contenu du document *Gestion des risques en sécurité civile* publié par le ministère de la Sécurité publique », souligne le président du comité sur l'analyse des risques de sinistres majeurs liés au transport de marchandises dangereuses, M. Jacques Babin. Les étapes suivantes ont ainsi été réalisées :

- L'établissement du contexte
- L'appréciation des risques
- Le traitement des risques
- La communication et la consultation
- Le suivi et la révision

D'une part, le comité a fixé le but et les objectifs de la démarche en lien avec les risques de sinistres majeurs liés au transport ferroviaire de marchandises dangereuses. Cette démarche a permis de dresser un tableau des caractéristiques du territoire,

des citoyens et des industries concernés et de la portée des risques. Par la suite, le comité a dressé un portrait global du transport ferroviaire et des marchandises transportées.

Le comité a, d'autre part, procédé à l'analyse et à l'évaluation du ou des risques afin d'élaborer des mesures pour en atténuer les conséquences et afin de planifier la mise en place de ces mesures.

Il a ensuite déterminé le processus de gestion à mettre en place, le rôle et les responsabilités de chacun, les procédures à suivre en cas de sinistre et comment assurer la communication sur la gestion du risque auprès des citoyens.

Le comité amorce donc l'étape de la mise en œuvre des recommandations. Il effectuera un suivi régulier afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs visés.

L'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement, ces deux dernières en cas de sinistres, devront être intégrées au plan de sécurité civile de Boucherville, de Brossard, de Longueuil, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert ainsi qu'au plan d'urgence et aux procédures des organismes concernés. Il faudra cependant prendre en compte les lois, les règlements, les décrets, les arrêtés politiques, les orientations et les normes qui encadrent le transport ferroviaire.

Information :

M. Jacques Babin
Agglomération de la Ville de Longueuil
450 463-7100, poste 5315
Jacques.Babin@ville.longueuil.qc.ca

Ministère de la Sécurité publique
Concepts de base en sécurité civile
Approche et principes en sécurité civile
Gestion des risques en sécurité civile
www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet *Sécurité civile*,
rubrique *Publications et statistiques*, volet *Municipalités et autres partenaires*

Recommandations

1. Réévaluer la vitesse des trains en tenant compte du périmètre d'urbanisation des cinq villes de l'agglomération de Longueuil
2. Étudier les types de plans d'évacuation et de confinement requis et à mettre en œuvre en situation d'urgence
3. Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation sur la coordination d'un site de sinistre pour les intervenants d'urgence
4. Préparer ou mettre à jour les plans d'urgence et y inclure le volet évacuation et confinement pour les établissements scolaires, de santé et les centres de la petite enfance
5. Maintenir et élargir le comité sur l'analyse des risques de sinistres majeurs liés au transport ferroviaire de marchandises dangereuses en y ajoutant un représentant des citoyens
6. Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et d'éducation du public sur la sécurité du transport ferroviaire de marchandises dangereuses
7. Élaborer et mettre en œuvre des simulations périodiques et un exercice de rétroaction avec tous les partenaires concernés
8. Préparer un plan particulier d'intervention
9. Mettre à jour les bottins et la chaîne de communication établie entre les responsables des mesures d'urgence des établissements publics
10. Former les premiers intervenants d'urgence sur les risques liés à la santé et associés aux marchandises dangereuses identifiées dans l'analyse des risques ferroviaires
11. Sensibiliser le personnel des services de sécurité incendie et de police aux particularités du transport ferroviaire des marchandises dangereuses

Pompiers, policiers, ambulanciers et travailleurs de la santé

Nouvelle norme relative à l'équipement de protection CBRN

COLLABORATION SPÉCIALE

L'Association canadienne de normalisation, mieux connue sous l'appellation Normes CSA, et l'Office des normes générales du Canada ont élaboré une première norme pancanadienne volontaire relative à l'équipement de protection adapté en cas d'incident chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN).

Cette norme volontaire, intitulée Protection des premiers intervenants contre des incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, définit les exigences en matière de sélection, d'utilisation et d'entretien de l'équipement de protection individuelle destiné aux premiers intervenants sur les lieux d'un incident CBRN. Elle servira de référence aux services d'urgence afin de les aider à choisir et à utiliser l'équipement de protection individuelle approprié et afin de déterminer le potentiel et les limites de cet équipement. On veut ainsi s'assurer que les pompiers, les agents de police, les militaires, les employés des services paramédicaux et les travailleurs de la santé sont mieux protégés lors de situations d'urgence exceptionnelles telles des éclosions de maladies contagieuses ou encore des attaques délibérées.

Rappelons que le travail des employés des services d'urgence de première ligne sur les lieux d'un incident CBRN est encadré par des normes relatives aux matières ou aux marchandises dangereuses. Pour la première fois, le personnel des services d'urgence peut désormais se fier à une norme reconnue à l'échelle nationale portant spécifiquement sur l'équipement de protection à utiliser.

Cette norme vise notamment à définir les critères pour la protection respiratoire et corporelle. Elle établit également des

Office des normes générales du Canada

L'Office des normes générales du Canada fournit depuis plus de 75 ans des services de normalisation. Le Conseil canadien des normes l'autorise à fournir des services de normalisation par l'élaboration de normes et l'évaluation de la conformité pour appuyer les secteurs de la réglementation, de l'économie, de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Normes CSA

Normes CSA est une organisation qui se concentre sur l'élaboration de normes et de codes, sur les produits d'application et sur les services de formation, de consultation et de certification du personnel. Elle vise notamment à renforcer la sécurité publique, à améliorer la qualité de vie et à protéger l'environnement.

distinctions entre un incident conventionnel provoqué par des matières dangereuses et un incident CBRN délibéré.

C'est dans le cadre de l'initiative de recherche et de technologie sur les menaces chimiques, biologiques, radiologiques, chimiques, nucléaires et explosives, subventionnée par le gouvernement du Canada, que les intervenants bénéficieront d'un équipement qui assurera leur sécurité et leur protection lors d'interventions.

Information :

www.csa.ca/cm/ca/fr/home, onglet *Actualités*

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick

Premier programme de signalisation de chemin d'évacuation au Canada

COLLABORATION SPÉCIALE

La Ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a adopté un programme de signalisation innovateur utilisé lors de toutes situations d'urgence.

Une nouvelle enseigne de forme triangulaire bleue sur laquelle figure un grand E et une flèche directionnelle indique le bon chemin d'évacuation à suivre en cas de sinistre. La centaine de panneaux qui seront installés sur le territoire identifieront les chemins les plus sécuritaires et les plus pratiques à emprunter en cas d'urgence. Ainsi, les citoyens seront évacués de façon efficace en toute sécurité. Le Service de gestion des urgences de Saint-Jean espère aussi que ces panneaux serviront à sensibiliser quotidiennement les citoyens à l'importance d'être prêts à faire face aux sinistres.

Le programme de signalisation de chemin d'évacuation est le premier de ce type au Canada. Il existe déjà dans quelques régions une signalisation pour annoncer les tsunamis ou les grandes marées. Cette nouvelle signalisation a été conçue pour l'évacuation en cas de sinistres quels qu'ils soient. Cette initiative est partie intégrante du plan d'évacuation spécifiant les responsabilités, les politiques, les procédures et les lignes directrices sur le déplacement systématique et temporaire des résidents de tout quartier touché ou menacé par un danger.

Information :

Ville de Saint-Jean
www.saintjohn.ca/fr/accueil/Servicesmunicipaux/securitepublique/gestiondesurgences/default.asp



Le RENIR : un réseau de radiocommunication au service de la sécurité publique et civile

PAR SOPHIE ÉMOND,

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) est un réseau de radiocommunication sans fil conçu par le Centre de services partagés du Québec. Sa mise en place permet au gouvernement de se doter d'un réseau de radiocommunication unifié, moderne et performant afin de répondre aux besoins de services de communications de groupe en soutien au Plan national de sécurité civile du Québec.

Destiné aux organisations de sécurité publique et civile actives sur le territoire québécois, ce réseau assure l'interopérabilité et la continuité des services de radiocommunication afin que les différents intervenants de premier plan puissent communiquer entre eux lors d'opérations régulières ou exceptionnelles, telles les situations de sinistres. L'interopérabilité, l'étendue de la couverture, la fiabilité et la confidentialité sont au cœur de ce réseau d'envergure.

Le réseau comprend des services de transmission de la voix permettant des communications de groupe, de multigroupes, d'appels privés, d'appels confidentiels et d'appels d'urgence, ainsi que de transmission de données. Ces services sont disponibles grâce à l'utilisation d'un réseau de radiocommunication à assignation dynamique de fréquences.

État d'avancement des travaux

Dans le contexte de la mise en place du RENIR, plusieurs projets pilotes ont déjà été mis de l'avant. Ces projets pilotes, réalisés dès l'automne 2005, visaient à mettre à l'épreuve le système et plusieurs de ses composantes importantes et devaient permettre aux partenaires de se familiariser avec le RENIR, ses possibilités et ses limites, afin de faciliter la conception d'une solution adaptée aux besoins de chacun.

L'infrastructure de sites du RENIR est actuellement complétée sur une bonne partie du territoire québécois. Celle-ci compte 131 sites de radiocommunication couvrant l'ensemble de la province. La construction de 98 % de ces sites est déjà complétée (129 sites).

« Le RENIR en chiffres »

- 129 sites de radiocommunication complétés sur 131
- 228 500 km² du territoire québécois déjà couvert sur 447 400 km²
- 3 sites maîtres, dont 1 site de relève
- 12 projets pilotes réalisés

Certaines organisations bénéficient actuellement des services du RENIR alors que d'autres sont en phase préparatoire au transfert. La stratégie de transfert des usagers des réseaux initiaux vers le RENIR favorise une intégration graduelle des partenaires en priorisant le ministère des Transports du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec, qui possèdent la majorité des fréquences des réseaux initiaux, ainsi que la Sûreté du Québec.

Les ministères et les organismes (M/O) suivants constituent les partenaires de base du RENIR :

- la Sûreté du Québec
- le ministère des Transports du Québec
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- la Société de l'assurance automobile du Québec
- la Société de protection des forêts contre le feu
- les Services préhospitaliers d'urgence du ministère de la Santé et des Services sociaux

S'ajoutent à ces partenaires d'autres M/O utilisant un nombre limité de terminaux de radiocommunication, c'est-à-dire moins de 100. Aussi, certains utilisateurs municipaux et potentiellement des organismes fédéraux ou municipaux de sécurité publique et civile actifs sur le territoire québécois comptent parmi les partenaires actuels ou à venir du RENIR.

Un besoin reconnu depuis longtemps

Rappelons que la mise en place du RENIR a été autorisée à la suite des recommandations du rapport Nicolet relatif au déluge du Saguenay de 1996 et à la tempête de verglas de 1998. Celles-ci proposaient de remédier à la désuétude et à l'absence de compatibilité des réseaux de radiocommunication des différents intervenants en situation d'urgence en intégrant et modernisant les six réseaux gouvernementaux de radiocommunication pour les rendre interopérables.

Information :

M^{me} Marlène Tremblay
Centre de services partagés du Québec
Chef de la Division de la commercialisation
418 644-2258
marlene.tremblay@cspq.gouv.qc.ca

Les bénévoles, une ressource inestimable

PAR MARIE CAUCHON,

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES BÉNÉVOLES EN RECHERCHE
ET SAUVETAGE (AQBR) ET MEMBRE RSQM, DISTRICT 03

Depuis 2008, le ministère de la Sécurité publique du Québec soutient les bénévoles en sécurité civile et les organisations bénévoles qui collaborent lors de sinistres et d'événements, par exemple en recherche et sauvetage. L'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBR) est l'une d'elles.

Bénévoles reconnus et coordonnateurs civils

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011, des groupes de bénévoles ont été mobilisés par le Centre des opérations gouvernementales (COG) à 43 occasions lors de sinistres ou d'interventions en recherche et sauvetage pour retrouver des personnes portées disparues. En mobilisant ces groupes de bénévoles reconnus, on maintient leur intérêt mais, avant tout, on s'assure de faire appel à des personnes formées faisant partie de groupes structurés pour venir en aide autant aux organisations qu'à la population. « Un bénévole formé vaut plus que 100 citoyens non formés », écrivait M. Wayne Merry* dans son livre *La base en recherche et sauvetage au sol*. Les bénévoles structurés de l'AQBR s'avèrent donc une ressource non négligeable!

*** Wayne Merry est l'auteur
du livre *La base en recherche
et sauvetage au sol*.
Il a été récompensé en 2000 au
niveau national pour son travail
accompli en recherche
et sauvetage.**

Lorsqu'une demande d'aide est adressée au COG du ministère de la Sécurité publique, il incombe au coordonnateur civil de faire le lien entre les autorités qui demandent de l'aide et les membres des groupes bénévoles. Le coordonnateur civil mettra en alerte les groupes du district et s'assurera que tous les bénévoles nécessaires seront mis à la disposition de l'organisation et que la mission qui leur est confiée sera bien menée.

Les groupes de bénévoles d'un même district travaillent ensemble dans un seul but, soit venir en aide aux victimes et aux familles.

Pour faire suite à l'article publié en avril 2011 (voir *Des groupes structurés de bénévoles au service de la population*, bulletin Inter-Action, volume 2, n° 1, Hiver-Printemps 2011), voici une description des cinq autres districts faisant partie de l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage.

Il est avantageux de connaître les coordonnateurs civils de district. Contactez-les pour mieux apprécier les compétences diverses des groupes de bénévoles présents dans toutes les régions du Québec.

District 5 Estrie

Réal Gagné, coordonnateur
realgagne2007@sympatico.ca
catherine.pomerleau@aqbrs.ca

- 73 bénévoles spécialisés
- 73 chercheurs au sol
- 2 maîtres-chiens en formation
- 8 sauveteurs motorisés
- Pompiers de Stoke
- Recherche et sauvetage des régions de Sherbrooke et du Haut-Saint-François
- Recherche et sauvetage Memphrémagog
- Service de sécurité incendie d'Asbestos
- Unité de sauvetage Haute-Yamaska

District 7 Outaouais

Adam Sherman, coordonnateur
adam@sherman.ca

- 102 bénévoles spécialisés
- 98 chercheurs au sol
- 4 maîtres-chiens en formation
- Recherche et sauvetage Global 1
- Recherche et sauvetage Pontiac

Information :

Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage
www.aqbrs.ca, section *Carnets d'adresse des groupes membres*

District 6 Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière

Gérald Marcil, coordonnateur
mb_reanimation@hotmail.com

- 145 bénévoles spécialisés
- 116 chercheurs au sol
- 21 sauveteurs motorisés
- 3 maîtres-chiens
- 5 maîtres-chiens en formation
- Groupe d'Intervention, Recherche, Sauvetage et Écologisme Le Portage (GIRSEL)
- Groupe bénévole Sauvetage Canada Rescue
- Mesures d'urgence ALERTE
- Sauvetage Baie d'Urfé Rescue
- Sauvetage bénévole Lakeshore Volunteer Rescue
- Sécurité civile Blainville
- Unité de sauvetage volontaire Pointe-Claire
- Académie canine de recherche et sauvetage (A.C.R.S)
- Médiquad recherche et sauvetage
- Recherche et sauvetage Lanaudière-K9
- Sauvetage A.G. inc.

District 8 Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

Jules Bellehumeur, coordonnateur
julesb@efni.com

- 50 bénévoles spécialisés
- 36 chercheurs au sol
- 2 maîtres-chiens en formation
- 12 sauveteurs motorisés (quad, motoneige, motomarine)
- Recherche et sauvetage Abitibi-Témiscamingue/
Nord-du-Québec
- Recherche et sauvetage Témiscamingue (R.E.S.Tem.)

District 10 Côte-Nord

Sandy Pyke, coordonnateur
Spyke555@yahoo.ca

- 24 bénévoles spécialisés
- 22 chercheurs au sol
- 1 maître-chien en formation
- 3 quadistes
- Le groupe bénévole Sauvetage Canada Rescue
- Unité recherche et sauvetage MRC d'Acton

Aide financière

Aide financière aux sinistrés

Le gouvernement a versé 13,8 millions de dollars en 2010-2011

PAR NICOLAS MARCEAU ET AMÉLIE VINET

Le ministère de la Sécurité publique a reçu, pour l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, 1221 réclamations provenant de citoyens, d'entreprises ou de municipalités frappés par divers sinistres. Le gouvernement a ainsi versé 13,8 millions de dollars en aide financière.

Des municipalités particulièrement touchées

Quelque 327 municipalités ont soumis des demandes d'aide financière qui ont été analysées par le Service des programmes de la Direction du rétablissement. Au total, 63 arrêtés ministériels ont été signés pour le Programme général d'aide financière lors de sinistres, incluant les nombreux arrêtés qui ont permis d'élargir le territoire admissible pour répondre aux demandes d'aide financière reçues durant l'année.

Un programme spécifique pour les événements de décembre 2010

De plus, de manière à répondre aux nombreuses demandes pressantes des citoyens et des municipalités touchés par les inondations provoquées par les pluies abondantes et les hautes marées combinées à des vents violents, en décembre 2010 et en janvier 2011, un programme d'aide financière spécifique a été élaboré. Les paramètres financiers des programmes généraux d'aide financière actuels ont été bonifiés.

Le Programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres survenus du 5 au 7 décembre 2010 et du 13 décembre 2010 au 10 janvier 2011 sur le territoire des régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord a été établi le 16 février 2011.

Mise en œuvre des programmes généraux d'aide financière en 2010-2011

Programme d'aide financière lors de sinistres	38
Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol	15
Total	53

Sur le terrain

Durant la dernière année financière, le personnel du Service de l'aide financière de la Direction du rétablissement a, de son côté, été déployé dans plusieurs régions administratives du Québec afin d'informer et de porter assistance aux sinistrés.

Activités menées par le Service de l'aide financière

Séances d'information	5
Personnes présentes	552
Nombre de bureaux temporaires mis sur pied	51
Citoyens rencontrés	648
Nombre de jours/employés dans les bureaux temporaires	181

Comparativement à la période précédente, les données relatives aux déploiements ont connu une croissance moyenne de 500 %.

En raison des nombreux sinistres qui touchent plusieurs localités du Québec depuis le début de la nouvelle année financière, il est déjà envisageable que l'année en cours sera encore une fois bien remplie pour la Direction du rétablissement.

Information :

Direction du rétablissement
418 646-6777, poste 43055

www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet *Sécurité civile*,
rubrique *Aide financière aux sinistrés*

Repentigny

Formation spécialisée et nouvel équipement pour l'équipe d'intervention en présence de matières dangereuses

PAR LISE GARIÉPY

Misant entre autres sur la formation continue pour rendre plus sécuritaires les opérations en présence de matières dangereuses, la Ville de Repentigny a également acquis de l'équipement plus performant pour améliorer la capacité d'intervention en toute sécurité de son équipe spécialisée en matières dangereuses.

« En ayant du personnel formé et des outils adéquats, on préconise une intervention plus rapide et surtout beaucoup plus sécuritaire », affirme le directeur adjoint à la Sécurité publique de Repentigny, M. Marc Rocheleau. « On diminue ainsi les risques pour les intervenants tout en protégeant adéquatement la population, l'environnement et les biens », poursuit-il.

C'est avec l'aide financière du Programme conjoint de protection civile de Sécurité publique Canada que le Service de prévention et de lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny a ainsi pu fournir du nouvel équipement et offrir de la formation spécialisée à son équipe d'intervention en présence de matières dangereuses.

Formation

Vingt-quatre pompiers du service de sécurité incendie font partie de l'équipe d'intervention en matières dangereuses, mise sur pied en 2000. Les membres ont préalablement suivi une formation en intervention impliquant des produits chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Lorsque des changements sont apportés aux normes et aux procédures d'intervention, le personnel retourne alors sur les bancs d'école pour effectuer une mise à niveau. « De plus, les pompiers de l'équipe doivent suivre une formation de 24 heures annuellement pour mettre à jour leurs connaissances », ajoute M. Rocheleau.

Équipement

En raison de la présence de risques industriels sur son territoire, la Ville de Repentigny a modernisé ses équipements déjà existants et a acquis de nouveaux outils. « Nous avons besoin entre autres d'appareils respiratoires, de masques spécialisés CBRN et d'habits de protection afin de mieux protéger nos intervenants », précise M. Rocheleau. L'achat de détecteurs et de logiciels de recherche sur les produits dangereux a permis de mieux connaître les risques, leurs conséquences et les moyens d'intervenir de façon sécuritaire.

« Plusieurs industries de notre territoire traitent des matières dangereuses. Nous pouvons faire face à une fuite de chlore, d'ammoniac ou de gaz toxique. Il y a aussi un danger de déflagration en raison de la présence d'entreprises qui fabriquent des explosifs et des produits dérivés », fait remarquer M. Rocheleau. La Ville de Repentigny est traversée par deux voies ferrées par lesquelles transitent des milliers de wagons contenant des matières dangereuses. De plus, des centaines de véhicules lourds circulent quotidiennement sur l'autoroute 40. « Il faut aussi être prêt à affronter d'autres genres d'activités,



SSI Repentigny



SSI Repentigny

telle la prolifération de laboratoires clandestins ou encore tenir compte de la possibilité d'actes terroristes », souligne le directeur adjoint à la Sécurité publique.

Des tentes de décontamination, des chauffe-eau portatifs et des douches portatives ont donc été ajoutés à la liste des équipements indispensables. « Notre service songe à acquérir un véhicule d'intervention avec équipement intégré qui permettrait le remplissage des bonbonnes d'air », ajoute M. Rocheleau. « Ça augmenterait d'un cran notre efficacité lors des interventions sur notre territoire et lors de demande d'entraide des services avoisinants. »

« L'acquisition d'équipement et la formation du personnel nécessitent des investissements considérables pour une seule municipalité. Il devient donc impératif que des ententes de partage des coûts concernant l'acquisition d'équipement, la formation du personnel et le maintien des compétences se concrétisent afin de maintenir une équipe d'intervention en matières dangereuses efficace », conclut M. Marc Rocheleau.

Information :

M. Marc Rocheleau
Ville de Repentigny
450 470-3001
RocheleauM@ville.repentigny.qc.ca

Mont-Saint-Hilaire

Un logiciel de gestion intégrée pour une meilleure accessibilité des plans de mesures d'urgence

PAR LISE GARIÉPY

Afin d'assurer une meilleure accessibilité aux plans d'intervention et aux processus de gestion des mesures d'urgence, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a acquis un logiciel de gestion intégrée des plans de mesures d'urgence et de sécurité civile.

Cet outil a rendu possible la mise en place d'un système informatique de gestion de l'information en sécurité civile plus efficace, favorisant et facilitant ainsi la réalisation et le suivi des plans d'urgence, des plans particuliers d'intervention ainsi que des mesures de prévention, d'atténuation des risques et de protection.

« Il est impératif que les plans d'intervention et les processus de gestion des mesures d'urgence soient opérationnels et à la portée des intervenants. La technologie contribue donc à augmenter l'accessibilité du plan de mesures d'urgence et de sécurité civile », souligne le directeur du Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Hilaire, M. Jean Clément.

Élaborer et mettre en œuvre un plan de sécurité civile constitue un exercice difficile pour les intervenants d'une municipalité de moyenne importance. « Ce nouvel outil informatique offrira à l'équipe de coordination et à ses principaux partenaires un soutien opérationnel et administratif qui facilitera la compilation, la validation, la diffusion et la mise à jour de toutes les données issues des différents paliers de gouvernement, des organismes de soutien et des générateurs de risques », poursuit M. Clément. Selon lui, ces données sont essentielles à l'élaboration, à la préparation et à la mise en œuvre des plans de mesures d'urgence et de sécurité civile.

Avec ce nouvel outil compatible avec les systèmes de communication en place, il sera plus facile et plus rapide de joindre les intervenants lorsque la situation l'exigera. Chaque opération étant raccordée à un serveur unique, l'information est centralisée et le coordonnateur peut ainsi s'assurer d'une communication plus efficace et d'une meilleure mobilisation des ressources lors d'une situation d'urgence.

Principales étapes du projet

- Structuration de l'information sur les mesures d'urgence et la sécurité civile
- Pages Web
- Liens informatiques entre les données du rôle d'évaluation et la carte du territoire / Définition et simulation des périmètres d'évacuation ou de confinement / Intégration dans les pages Web
- Intégration des cartes disponibles à la MRC : zones d'érosion, inondables, de contrainte et hydrographiques
- Formation

Projets à venir

D'une part, un des moyens envisagés pour coordonner le travail de tous ces partenaires est de développer un portail Web qui établirait une relation interactive entre les usagers et renforcerait leur collaboration en gestion de risques de sinistres. « Ce projet permettra de développer l'autonomie des responsables des mesures d'urgence pour en arriver à exploiter efficacement les contenus, les fichiers, les bottins, les bases de données ou encore à consulter le rôle d'évaluation et la disponibilité du personnel de la Ville », estime M. Jean Clément.

D'autre part, la Ville de Mont-Saint-Hilaire envisage d'établir des liens avec la ville limitrophe de Beloeil pour une meilleure communication et une meilleure efficacité de la mise en œuvre des plans de mesures d'urgence et de sécurité civile tant au niveau local que supralocal. « Notre projet s'appuie sur des composantes régionales. Il serait intéressant de mettre en œuvre un système de gestion et de coordination alternatif avec la Ville de Beloeil qui possède une technologie apparentée à la nôtre », propose M. Clément. Ce dernier cite aussi en exemple la compatibilité des divers systèmes d'exploitation utilisés dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu, ce qui s'avère très intéressant pour une éventuelle utilisation de la cartographie régionale.

Activités de formation

Parmi les autres projets, on envisage d'offrir des activités de formation continue et de perfectionnement aux utilisateurs par l'entremise du système de gestion des mesures d'urgence et de sécurité civile qui est une source importante d'information. De plus, la Ville prévoit procéder à des activités de simulation et d'exercices jugés essentiels pour assurer la pertinence, la validité et la pérennité du plan de sécurité civile et de mesures d'urgence.

« Des séances de formation sur la mise à jour du plan de sécurité civile et sur les différents modules du logiciel ont déjà eu lieu. La prochaine rencontre abordera l'alimentation du bottin des ressources. On organisera sous peu des exercices de mobilisation des intervenants », affirme le directeur du service de sécurité incendie. « On travaillera également sur un scénario de catastrophe afin de réaliser un exercice plus complet et plus concret, probablement à l'automne 2011 », révèle-t-il.

« Avec ce système, la Ville améliorera assurément la gestion de l'information en sécurité civile et l'efficacité de la mise en œuvre des plans de mesures d'urgence et de sécurité civile tant au niveau local que régional », conclut M. Clément.

Soulignons, en terminant, que la réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à une subvention du Programme conjoint de protection civile de Sécurité publique Canada.

Information :

M. Jean Clément
Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Hilaire
450 467-2854
jean.clement@villemsh.ca

www.villemsh.ca

Programme conjoint de protection civile

Quelques nouveautés

PAR **LUCIE MATTE**

Le Programme conjoint de protection civile voit son budget total diminué de 2 millions de dollars à l'échelle du Canada à la suite des compressions budgétaires annoncées récemment par le gouvernement fédéral.

Dorénavant, les promoteurs québécois devront se partager 365 000 \$ au lieu des 605 000 \$ distribués lors de l'exercice financier 2010-2011, auquel peut s'ajouter un montant additionnel d'environ 100 000 \$ pour un total de 465 000 \$.

Malheureusement, cette diminution aura pour effet d'augmenter de façon significative la liste des projets mis en attente d'une libération de fonds. Bien que chaque projet soit considéré comme étant valide et susceptible d'obtenir des fonds, un nombre important de promoteurs verront leurs projets refusés.

Produire une liste d'attente de projets, pas si inutile!!!

En 2010-2011, plus de douze promoteurs dont le projet avait été mis sur une liste d'attente ont reçu une réponse positive à la suite des sommes récupérées provenant d'autres projets au Québec et même ailleurs au Canada. Grâce aux nouvelles dispositions entourant le suivi des projets en cours de réalisation, plus de 145 000 \$ ont été récupérés et redistribués à ces promoteurs pour la réalisation de leur projet.

Nouvelles règles

D'une part, il est important de noter que, depuis 2010-2011, le deuxième rapport d'étape est maintenant exigé au plus tard le 1^{er} décembre.

D'autre part, le promoteur devra avoir réalisé l'étape de la reconnaissance de la contribution financière du gouvernement fédéral au moment de faire sa demande de remboursement. Une preuve de cette réalisation devra accompagner la demande. Dans le cas contraire, tout remboursement sera refusé.

Rappels importants

Un promoteur municipal doit posséder un plan des mesures d'urgence avant de présenter tout type de projet autre que celui d'élaboration d'un plan des mesures d'urgence. Une régie intermunicipale et une MRC n'échappent pas à cette règle. Chaque municipalité qui la compose doit posséder un plan des mesures d'urgence.

Toute la documentation à l'intention des promoteurs, regroupée dans un coffre à outils, est accessible sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique. Les documents pour 2012-2013 seront diffusés en juillet 2011. Toute demande de contribution financière devra être faite sur le nouveau formulaire.

Information :

M^{me} Lucie Matte, coordonnatrice provinciale du Programme conjoint de protection civile
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6777, poste 43083
lucie.matte@mssp.gouv.qc.ca

Sur le terrain

Rencontre internationale du GIGU à Québec

COLLABORATION SPÉCIALE

C'est à Québec que s'est réuni ce printemps le Groupe international de gestion des urgences.

Rappelons que c'est à la suite de l'épisode du verglas qui a touché le Québec en 1998 que les premiers ministres et les gouverneurs ont convenu d'adopter un cadre formel d'entraide en sécurité civile. L'organisme a été créé en 2000 pour mettre en œuvre le protocole d'entente internationale d'aide à la gestion des urgences signé par les premiers ministres des provinces de l'Est du Canada et les gouverneurs de six États de la Nouvelle-Angleterre.

La rencontre de mai 2011 a permis à une trentaine de représentants du groupe de suivre une formation sur les procédures de demande d'aide mises sur pied aux États-Unis. Ils ont aussi participé à un exercice de simulation sur table permettant de valider la compréhension de ces mécanismes entre les États, dans l'optique de les adapter au contexte de collaboration entre États et provinces.

Outre la mise à jour de la planification stratégique, ces travaux ont également été l'occasion d'échanges et de présentations notamment sur l'ouragan Igor survenu à Terre-Neuve et sur les

leçons à en tirer quant à l'amélioration de la capacité de réponse face à de tels sinistres.

Le groupe a eu l'occasion de visiter le Centre des opérations gouvernementales du ministère de la Sécurité publique et à une présentation portant sur les inondations printanières exceptionnelles qui étaient alors en cours.

La prochaine rencontre du groupe aura lieu en novembre 2011 au Vermont.



Partenaires

- Québec
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Île-du-Prince-Édouard
- Terre-Neuve
- Maine
- Vermont
- Massachusetts
- Connecticut
- New Hampshire
- Rhode Island

Inondations printanières



Le 28 avril, le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, et le sous-ministre associé de la DGSCSI du MSP, M. Guy Laroche, étaient à Coaticook pour constater l'étendue des dommages.



De son côté, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, s'est rendu plusieurs fois à Saint-Jean-sur-Richelieu pour prendre le pouls de l'événement.



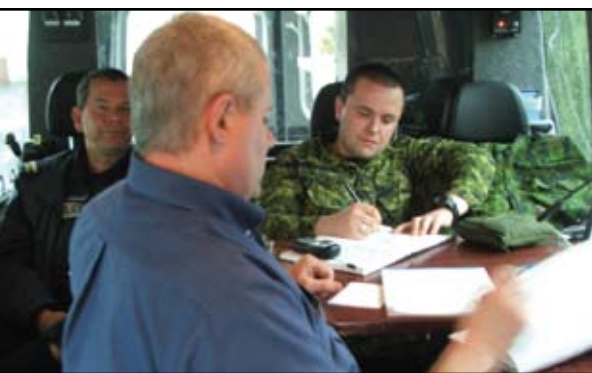
La Force opérationnelle interarmées des Forces canadiennes a pris part à l'Opération Lotus 2011 pour venir en aide aux victimes des inondations survenues ce printemps en Montérégie. Plus de 800 militaires ont participé à cette mission nationale d'aide humanitaire en offrant notamment leur soutien pour maintenir l'accès aux routes principales et aux zones résidentielles, pour évacuer les citoyens et pour fournir un appui logistique et matériel.



Une vingtaine de municipalités, s'étendant du lac Champlain jusqu'à Beloeil, ont été touchées par le débordement de la rivière Richelieu qui a connu une crue jamais vue depuis 150 ans.



La Mauricie a aussi été touchée par les inondations. Des citoyens de Louiseville ont trouvé ici un moyen sûr pour circuler.



La SQ, Sécurité civile Québec, les Forces canadiennes et les pompiers ont mis leur expertise en commun pour venir en aide à la population.



De nombreux partenaires ont participé aux opérations :

- Ministère de la Sécurité publique
- Sûreté du Québec
- Services de sécurité incendie
- Services Québec
- Agences de la santé et des services sociaux
- Ministère des Transports du Québec
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Croix-Rouge canadienne, division du Québec
- Hydro-Québec
- Garde côtière canadienne
- Forces canadiennes
- Sécurité publique Canada (Radarsat-2)



MSP

Témoignage

PAR MATHIEU BOISVERT

Nouvellement arrivé au sein de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, j'ai eu l'occasion de travailler avec les conseillers en sécurité civile afin d'aider les victimes des inondations en mai dernier en Montérégie.

Le travail sur le terrain

L'opération menée en mai 2011 m'a permis de rencontrer le personnel des directions régionales et de mieux connaître le travail de conseiller en sécurité civile. Tel un « vert », j'ai été jumelé avec des conseillers d'expérience qui ont pris le temps de me présenter les tâches à réaliser. Le fait d'avoir eu la chance de les accompagner en situation d'urgence et même de les avoir aidés au meilleur de ma connaissance a vraiment été pour moi une expérience enrichissante et très gratifiante.

Une journée n'attend pas l'autre

D'une journée à l'autre, j'ai pu effectuer diverses tâches. Qu'il s'agisse d'être en relation avec les autorités municipales, d'être au Centre régional de coordination gouvernemental pour répondre aux demandes des partenaires ou encore de coordonner les efforts des Forces canadiennes dans le poste de coordination mobile, les journées se sont déroulées avec la même énergie et le même désir d'aider les gens dans le besoin.



MSP

Une ambiance positive

Dès ma première journée, j'ai immédiatement senti l'énergie positive qui se dégageait des efforts fournis par l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'opération. Malgré l'ampleur de la catastrophe, ces gens de tous horizons sont restés motivés et motivants afin d'aider les sinistrés du mieux qu'ils le pouvaient. L'expérience que j'ai acquise tant sur le plan professionnel que sur le plan humain est inestimable.

Après avoir été témoin des désagréments vécus par les citoyens à la suite des inondations, il faut s'accorder des périodes de répit pour décompresser. Les rires, les blagues, les soupers entre collègues après une longue journée constituent autant de bons moments à partager. Ces « bulles de bonheur » nous ont gardés motivés et nous ont permis de faire le plein d'énergie pour la prochaine journée...

Je remercie toutes les personnes que j'ai côtoyées de près ou de loin lors de cette opération.

Information :

M. Mathieu Boisvert
Conseiller en
télécommunication d'urgence
Centre des opérations
gouvernementales –
Équipe du 9-1-1
418 646-6777, poste 40095

La Gaspésie a aussi été durement touchée par les éléments de la nature ce printemps, par exemple à New Richmond et à Maria.



MSP

Une équipe multidisciplinaire d'information sur la réintégration a été mise en place afin de soutenir les citoyens sinistrés qui réintègrent leur résidence. Cette équipe a pour mandat de préserver la santé et la sécurité des résidents. Elle est composée d'un représentant de la Sécurité publique, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, d'Hydro-Québec, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la Régie du bâtiment du Québec, de la Sûreté du Québec et des corps policiers concernés ainsi que d'un représentant municipal.



MSP



MSP

Joliette

L'art de s'adapter rapidement à toute situation d'urgence

PAR LISE GARIÉPY

L'ampleur des incendies de forêt survenus en mai 2010 dans la région de Lanaudière a forcé l'évacuation de citoyens de la réserve attikamek de la Manawan qui présentaient des problèmes respiratoires. Dans la nuit du 27 au 28 mai, 1100 personnes se sont rendues au centre de services aux sinistrés aménagé à l'aréna de Joliette. On en attendait 300!

« Dans la journée du 27 mai, nous avons installé 400 lits à l'aréna à la demande de la Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides qui nous demandait d'être la ville d'accueil des citoyens évacués », relate le directeur du Service des incendies de la Ville de Joliette, M. Terry Rousseau. La Croix-Rouge, le centre local de services communautaires (CLSC), le personnel du service des travaux publics et celui du service de sécurité incendie avaient participé à l'opération. « On ne pouvait prévoir que 800 autres personnes évacueraient de leur plein gré », avoue M. Rousseau. « À l'arrivée de tous ces gens, nous avons alors réalisé qu'il fallait s'adapter rapidement à toute situation d'urgence », se rappelle-t-il.

Coordination

La Croix-Rouge, le CLSC, le ministère des Transports du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère de la Sécurité publique et Services Québec ont prêté main-forte à la Ville de Joliette. « Il ne faut pas oublier l'aide appréciable apportée par les municipalités voisines de Saint-Charles-Borromée et de Crabtree qui ont ouvert à leur tour des centres d'hébergement pour accueillir une partie des personnes évacuées », tient à souligner le directeur du service de sécurité incendie de Joliette.

Deux fois par jour, des conférences téléphoniques avaient lieu afin de faire le point sur la situation avec les partenaires et avec la SOPFEU. « À l'aide du système de géoconférence du ministère de la Sécurité publique (MSP), on pouvait fournir un état de la progression de la situation à tous les partenaires », fait savoir le conseiller en sécurité civile du MSP en poste à Joliette, M. Paul Lefebvre. Des séances d'information ont également eu lieu régulièrement à l'hôtel de ville de Joliette et à l'aréna en présence des partenaires et de représentants du conseil de bande.

Sur le terrain

« Étant en présence d'une communauté autochtone, nous avons dû entrer en contact avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien », précise M. Rousseau. Une première prise de contact avec les représentants de la communauté autochtone a par la suite permis d'établir les besoins particuliers des sinistrés. « Pour favoriser le bon fonctionnement des échanges avec la communauté autochtone, le conseil de bande a même mis sur pied un comité organisateur et délégué des représentants auprès des responsables de la sécurité civile de Joliette afin de simplifier la logistique », révèle M. Rousseau qui a bien apprécié cette initiative.



Ville de Joliette

Comme le centre d'hébergement est resté ouvert sur une longue période, soit du 27 mai au 1^{er} juin, les sinistrés ont eu accès à une ligne téléphonique afin de communiquer avec leurs proches. « La nécessité de mettre en place un système de communication pour joindre les intervenants sur les lieux de l'incendie s'est également fait sentir afin d'éviter la circulation de rumeurs. Plusieurs croyaient à tort que le feu avait atteint leurs maisons, ce qui s'est révélé faux », ajoute M. Rousseau.

Par ailleurs, le 30 mai, un incendie majeur nécessitant une alerte générale a forcé le service de sécurité incendie à rappeler les nombreux pompiers présents au centre d'hébergement. « Heureusement qu'on pouvait compter sur des ressources supplémentaires, déjà sur les lieux pour la plupart, pour prendre la relève de ces intervenants d'urgence afin d'assurer la continuité des services sur le site d'hébergement », raconte M. Rousseau.

Questionnement

Le plan des mesures d'urgence n'avait pas été enclenché, car les feux de forêt ne menaçaient pas la ville de Joliette. « Plusieurs questions se posaient alors », souligne M. Rousseau. « Qui était le maître d'œuvre des opérations? Qui était responsable sur le site? Qui remboursera les fonds publics ainsi engagés alors que nous ne pouvions mettre en branle le plan de mesures d'urgence? », ajoute-t-il.

Cette expérience concrète a fait prendre conscience aux responsables des mesures d'urgence que tout ne peut être prévu, mais qu'il faut être prêt à réagir rapidement pour atténuer les conséquences de toute situation d'urgence.

Lors d'un debriefage qui s'est tenu après les événements, il a été déterminé, d'une part, que Joliette, en tant que ville hôte, devait être le maître d'œuvre des opérations. « Par exemple, pour une meilleure efficacité, un système de bracelets de couleur aurait dû être prévu avant l'arrivée des sinistrés pour départager les divers services à rendre aux citoyens évacués », confie M. Rousseau.

D'autre part, si un sinistre important touchait la réserve de Manawan en hiver, d'autres considérations devraient être

envisagées. « Aurait-on pu fermer les écoles afin d'y ouvrir des centres de services aux sinistrés parce qu'on n'aurait pu le faire à l'aréna ? », se sont demandé les partenaires.

« Notre plan de mesures d'urgence doit être révisé dans les prochains mois », affirme M. Rousseau. « À la lumière de ces événements, nous mettrons en place des mécanismes d'alerte plus efficaces, un nouveau système d'information de gestion des risques ainsi qu'un poste de commandement mobile en sécurité

incendie et en sécurité civile afin de mieux répondre à toute situation d'urgence », conclut le directeur du service de sécurité incendie.

Information :

M. Terry Rousseau
Service des incendies de la Ville de Joliette
450 753-8155
terry.rousseau@ville.joliette.qc.ca

Beauceville

Nouveau programme d'entraînement pour parfaire les techniques d'autosauvetage

PAR LISE GARIÉPY

Le Service de sécurité incendie de Beauceville a mis au point un parcours d'autosauvetage pour permettre aux pompiers de parfaire leurs techniques afin d'être prêts à affronter toute situation critique lors d'un incendie.

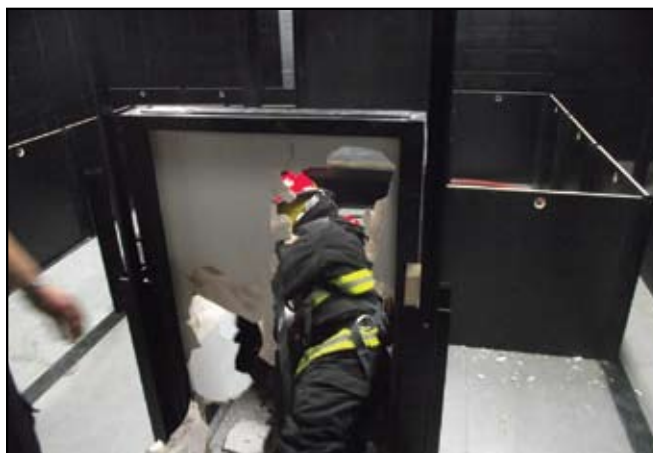
« Avec cet entraînement, les pompiers peuvent améliorer les techniques de base apprises lors du programme Pompier I et lors de la formation spécialisée Autosauvetage offerts dans les programmes de l'École nationale des pompiers du Québec », précise le directeur du Service de sécurité incendie de Beauceville, M. Dan Roy. « Il est primordial de développer les automatismes nécessaires afin de s'assurer d'une intervention efficace et sécuritaire », soutient-il.

Les techniques d'autosauvetage sont utiles lors d'un effondrement de structure, lorsque l'intervenant est désorienté ou encore lors de la chute d'un toit ou d'un plancher défoncé. « Le pompier doit savoir réagir rapidement lorsqu'il doit par exemple se repérer, lancer un appel de détresse « Mayday » ou signaler sa position », précise M. Roy. La méthode d'autosauvetage est également efficace pour contrôler sa respiration, pour se dégager d'un emmêlement de matériel, pour percer un trou d'évacuation dans un mur, pour se déplacer dans des endroits exigus avec un appareil de protection respiratoire autonome tout en utilisant des outils d'effraction et un tuyau chargé ou une corde comme ligne de vie.

Comme un labyrinthe

Le local d'entraînement est conçu comme un labyrinthe. Il est totalement modifiable dans différentes positions. On y trouve des passages restreints de 14 pouces de haut par 20 pouces de large, des escaliers, des trous dans le plancher d'un palier, une porte pouvant être déplacée, une section de mur dans laquelle on pratique une brèche permettant d'évacuer la pièce, des entrelacements de fils électriques ou des cordes ajustables à différentes hauteurs et différentes longueurs. Un mannequin est utilisé lorsqu'on simule la recherche de victimes.

« Les lieutenants Stéphane Rodrigue et Daniel Fortin ont mis à profit leur expérience pour organiser et exécuter un parcours polyvalent permettant de rester en état d'alerte au fil des entraînements et éviter ainsi les automatismes », croit M. Roy. « On espère ne jamais devoir utiliser les méthodes d'autosauvetage lors d'un incendie, mais je crois fermement que le succès d'une intervention passe



SSI Beauceville



SSI Beauceville

par une rigoureuse préparation », conclut le directeur du Service de sécurité incendie de Beauceville.

Information :

M. Dan Roy
Service de sécurité incendie de Beauceville
418 774-9137
incendie@ville.beauceville.qc.ca

Ville de Lévis

Mise au point d'un nouvel outil pour fragiliser le couvert de glace

PAR GUY RODRIGUE, VILLE DE LÉVIS

Le Service des équipements motorisés de la Ville de Lévis a fait preuve d'ingéniosité en créant un « coupe-glace » destiné à diminuer les risques d'embâcles sur les rivières de son territoire.

Le personnel a mis trois ans pour mettre au point ce nouvel équipement qui remplace l'ancien « coupe-glace » utilisé depuis 1989 pour contrer les débordements de la rivière Beauvage,



en Chaudière-Appalaches. Ce nouvel appareil a fait sa première coupe en mars dernier sur la rivière Beauvage, à la hauteur de Saint-Étienne-de-Lauzon. Des traits de scie ont été pratiqués à travers la rivière et en son centre afin de fragiliser le couvert de glace que la pression d'eau fait lever par la suite.

Ville de Lévis

Concept unique

L'équipement recherché devait répondre à des critères bien précis. Il fallait prévoir une traction lui permettant de travailler dans la neige tout en pouvant être utilisé en tout temps dans l'année. L'appareil devait être téléguidé afin d'assurer la sécurité de l'opérateur et respecter les normes de la Commission de la

santé et de la sécurité du travail du Québec. Les inventeurs ont dû tenir compte du débit d'huile hydraulique requis pour actionner la trancheuse, de la facilité d'entretien de la machine et de l'approvisionnement en pièces.

Avantages

Des avantages non négligeables ont été observés lors des essais. Grâce au système de téléguidage, ce nouvel outil peut être manipulé par deux employés au lieu de trois. Le temps de coupe a été diminué de moitié et plus de 800 pieds de glace peuvent être coupés en une journée. De plus, l'appareil peut être converti en minipelle l'été.

C'est le personnel du Service des équipements motorisés et les responsables des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest de la Ville de Lévis qui ont relevé le défi avec succès. Ils ont conçu cette minipelle munie d'une trancheuse et d'un système de téléguidage qui utilise de l'huile biodégradable afin d'éviter toute contamination de l'eau en cas de fuite. Les entreprises Cam-Trac Bernières inc. et Engrenage provincial de Québec ont fabriqué ce nouvel équipement pour moins de 80 000 \$.

Information :

M. Yves Trudel
Service des équipements motorisés
Direction de l'environnement et des infrastructures
418 835-8560
ytrudel@ville.levis.qc.ca

Vaudreuil-Dorion

Un système d'appel automatisé consacré aux mesures d'urgence et aux travaux publics

PAR LISE GARIÉPY

La municipalité de Vaudreuil-Dorion a implanté un système automatisé d'appel afin de joindre un maximum de citoyens en un minimum de temps en situation d'urgence ou lors de circonstances particulières. Implanté depuis janvier 2011, ce système assure un suivi des appels téléphoniques qui permet d'appeler une deuxième fois, et même une troisième fois, les citoyens qui n'ont pas répondu à l'appel initial.

« S'il est nécessaire de lancer un avis de coupure d'eau ou de fermeture de rue, ce système peut joindre jusqu'à 1000 citoyens en moins de 100 minutes », donne en exemple la directrice générale de la municipalité, M^{me} Manon Bernard. « En cas d'extrême urgence, nous pouvons joindre jusqu'à 10 000 citoyens en 40 minutes grâce à l'appui du sous-traitant », signale-t-elle.

Normalement, tous les citoyens ayant un numéro de téléphone non confidentiel sont automatiquement inscrits. « Cette liste, mise à jour annuellement, nous permet de joindre plus de 80 % de la population », précise M^{me} Bernard. Les citoyens ayant un numéro confidentiel ou de cellulaire sont invités à faire parvenir leurs

coordonnées à la municipalité. « Le Service des communications fera des rappels réguliers auprès des citoyens afin qu'ils nous fournissent leur numéro de téléphone », souligne la directrice générale.

Utilisé par les services des travaux publics et de protection contre les incendies ainsi que par les responsables des mesures d'urgence, ce système peut cibler les résidents d'une seule rue ou d'un quartier grâce à la géomatique. Par exemple, si la municipalité entreprend des travaux routiers, elle enverra un message enregistré seulement aux citoyens du secteur touché.

Ce système est géré par le Service des communications en collaboration avec le Service de l'informatique et de la géomatique.

Information :

M. Richard Duhaime
Service de l'informatique et de la géomatique
450 455-3371
courriel@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
communications@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Les cadets tombent pile! à Trois-Rivières

PAR ANDRÉ MARCOTTE,

SÉCURITÉ PUBLIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (INCENDIE)

Le 12 mars dernier avait lieu à la caserne 6 une activité de sensibilisation dans le cadre du programme Les cadets tombent pile! Les cadets du CC 170 Radisson de la marine, du CC 2446 de l'armée de terre ainsi que du CC 226 de l'aviation ont suivi une formation théorique et pratique portant spécifiquement sur les avertisseurs de fumée, le monoxyde de carbone et les extincteurs portatifs. Les points suivants ont aussi été abordés : la recherche et les causes d'incendie, les caractéristiques des véhicules d'urgence du service de sécurité incendie de Trois-Rivières, l'équipement de combat et les appareils respiratoires.

Par la suite, les cadets ont effectué des visites résidentielles dans un secteur ciblé de la ville afin de sensibiliser les citoyens et de s'assurer du bon fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée. Les cadets, qui ont frappé à 150 portes, ont remis aux résidents de la documentation sur la prévention des incendies. Cette activité a permis d'établir certaines statistiques : 72 % des avertisseurs de fumée étaient en état de fonctionner, 15 % ne fonctionnaient pas, 13 % des résidents ont refusé l'accès à leur domicile et 18 piles ont été remises au total. L'activité, appréciée par les cadets et les pompiers accompagnateurs, sera fort probablement répétée pour une troisième fois en 2012.

Trois-Rivières

Les préventionnistes maintenant au cœur de la ville

PAR ANDRÉ MARCOTTE,

SÉCURITÉ PUBLIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (INCENDIE)

Construite en 1914 et récemment rénovée, la caserne 6, située rue Laviolette à Trois-Rivières, a été inaugurée le 5 mai 2011.

La caserne accueille désormais l'équipe des sept préventionnistes, le chef de la Division à la prévention, réglementation et formation incendie ainsi qu'une employée civile. Cet établissement a toujours eu un rôle communautaire en logeant, en plus des pompiers, différents services publics, notamment la cour du bien-être social et la cour municipale. Actuellement, la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie et le service d'accueil aux nouveaux arrivants y occupent des locaux.

Information :

M. André Marcotte
Division à la prévention,
réglementation et formation
incendie
819 370-6700, poste 3634



SSI Trois-Rivières

INTER ACTION

Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique
Volume 2, numéro 2, Été – Automne 2011
Tirage : 5500 exemplaires

Version électronique :
www.securitepublique.gouv.qc.ca,
Publications et Statistiques

INTER-ACTION est publié par le Service de l'éducation du public de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Ce bulletin est destiné aux gens qui travaillent en sécurité incendie et en sécurité civile.

Tout article d'Inter-Action peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Pour toute correspondance : inter-action@msp.gouv.qc.ca
418 646-6777, poste 40078, ou 1 866 702-9214

Éditrice

Louise Bisson

Rédactrice en chef

Lise Gariépy

Comité d'orientation

Myriam Bérubé, Louise Bisson, Amélie Genois,
Chantale Leclerc, Nicolas Marceau, Romain St-Cyr
et Sylvain Tremblay

Photo de la page couverture

Un quartier inondé à Saint-Jean-sur-Richelieu

Référence photographique : Sergent Norm McLean,
Sgt Norm McLean © 2011, DND-MDN Canada,
www.combatcamera.forces.gc.ca

Rédacteurs

Myriam Bérubé, Mathieu Boisvert, Josée Desgagné,
Stéphanie Gendron, Annie Gravel, Nicolas Marceau,
Benoît Matte, Diane Matte, Lucie Matte, Johanne Plante
et Amélie Vinet (MSP), Cynthia Bond, Marie Cauchon
(AQBS), André Marcotte (SSI Trois-Rivières), Daniel
Dubois (SSI Saint-Hyacinthe), Robert Reiss (CRAIM),
Sophie Émond (Centre de services partagés du Québec)
et Guy Rodrigue (Ville de Lévis)

Collaborateurs

Lise Asselin, Louis Bétournay, Roger Gaudreau, Isabelle
Girard, Philippe Jobin, Claude Labrie, Marielle Langlois,
Michel St-Pierre (MSP), Mélanie Arcand et Sophie Jacob
(Services Québec), Claude Beauchamp et Michel Richer
(ENPQ), Jean-Claude Bolduc (SSI Thetford Mines),
Éric Bérubé (SSI Rivière-du-Loup), Karine Plourde (Ville
de Rivière-du-Loup), Linda Daoust et Louise Desjardins
(MMQ), Céline Tremblay et Mariette Trotter (MDEIE),
Jacques Rathwell (Ville de Gatineau), Sébastien Manseau
(Ville de Saint-Colomban), Jacques Babin (Agglomération
de Longueuil), Jean Clément (Mont-Saint-Hilaire),
Terry Rousseau (Ville de Joliette), Richard Duhaime
et Manon Bernard (Ville de Vaudreuil-Dorion),
Marc Rocheleau (Repentigny), Dan Roy (SSI Beauceville),
Stéphanie Bouchard-Grenier (SSI Trois-Rivières),
Julie Chagnon (Brookfield Power), Suzanne Huard
(Ville de Granby) et sergent Norm McLean
(Forces canadiennes)

Révision linguistique

Josée Roy et Joane Marquis
Direction des communications

Graphisme

AlainShé

Impression

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution

CSPQ - Distribution documentaire

Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1925-1521 (version imprimée)

ISSN 1925-153X (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Pour un changement d'adresse ou toute autre correspondance :

Inter-Action

Ministère de la Sécurité publique
Direction de la prévention et de la planification
2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
inter-action@msp.gouv.qc.ca

Création du Service des statistiques

PAR ANNIE GRAVEL

Pour répondre à ses obligations contenues dans la Loi sur la sécurité incendie et la Loi sur la sécurité civile et pour soutenir ses partenaires, la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie a créé, en avril dernier, le Service des statistiques.

Déjà, une équipe est à pied d'œuvre afin d'inventorier les données disponibles, d'analyser et d'interpréter les résultats. Un premier portrait statistique devrait être publié au cours du printemps 2012.

Information :

M^{me} Sylvie Mathurin
Chef du Service des statistiques
418 646-6777, poste 40013
sylvie.mathurin@misp.gouv.qc.ca

Il y a 40 ans...



Rappelons-nous le drame survenu le 4 mai 1971 dans la communauté de Saint-Jean-Vianney.

Un glissement de terrain avait englouti quelque 40 maisons. Trente et une personnes avaient perdu la vie. Le gouffre atteignait 30 mètres de profondeur, un kilomètre et demi de longueur et 400 mètres de largeur.

La Ville de Saguenay a souligné l'événement en installant trois plaques commémoratives à la mémoire des disparus.

Le mercredi 12 octobre 2011

Participez à la Grande Évacuation

Les services de sécurité incendie sont invités à prendre part à la préparation d'une activité collective à l'échelle provinciale. Le but : inciter les citoyens à faire simultanément un exercice d'évacuation de leur résidence, le mercredi 12 octobre 2011, entre 18 h et 20 h.

L'implication des services de sécurité incendie est essentielle à la réussite de cette activité qui se déroulera en plein cœur de la Semaine de la prévention des incendies qui, elle, a lieu du 9 au 15 octobre 2011.

Un nouveau dépliant sur la préparation d'un plan et d'une procédure d'évacuation est disponible gratuitement sur commande avec le matériel de la Semaine de la prévention des incendies. Il sera fort utile pour les citoyens qui voudront se préparer avant la tenue de cet exercice familial annuel. Le jour de l'événement, dans plusieurs municipalités, sirènes, gyrophares, pompiers ou préventionnistes animeront une rue pour rappeler aux citoyens que le moment est venu de procéder à l'exercice. Si votre service de sécurité incendie est intéressé à participer à cet événement collectif, visitez le site du ministère au www.securitepublique.gouv.qc.ca ou le site www.acsiq.qc.ca.

Facebook.com/

La Grande Évacuation

Pour l'occasion, le ministère de la Sécurité publique créera une page *Facebook* afin de faire la promotion de l'activité et de partager de l'information de même que des conseils avec les familles qui feront l'exercice d'évacuation.

Information :

Pour en savoir plus
www.securitepublique.gouv.qc.ca,
onglet *Sécurité incendie*,
rubrique *Services de sécurité incendie*,
volet *La Grande Évacuation*
www.acsiq.qc.ca

